

# Le schéma départemental de l'animation de la vie sociale **de l'Ain**



2022



2026



## Des partenaires engagés pour soutenir la dynamique participative des acteurs de l'animation de la vie sociale.

**D**epuis 2001, la Caf et le Département œuvrent au côté de la Fédération Départementale des Centres Sociaux (FDCS) afin de favoriser le développement d'actions d'animation de la vie sociale pour les habitants Aindinois, portées par des structures agréées : les centres sociaux (CS) et les espaces de vie sociale (EVS). Cette collaboration a permis, depuis 20 ans, de développer de nombreuses structures, avec la vigilance de couvrir les territoires dépourvus et les plus sensibles, en zone rurale ou dans les quartiers en politique de la Ville.

Au-delà de cet essor, c'est également la qualité des projets sociaux développés par les structures qui s'est accrue. Et cela à la faveur de l'accompagnement porté par les partenaires et par la formalisation des relations locales entre les centres sociaux et les collectivités locales, en lien avec le développement de pactes de coopération. Ces évolutions ont constitué le cœur des enjeux du premier schéma départemental de l'animation de la vie sociale 2016-2021 (SDAVS).

Ainsi, la reconnaissance de l'action des centres sociaux et des espaces de vie sociale permet d'étoffer le partenariat autour de ce SDAVS 2022-2026 avec trois nouvelles institutions signataires : la Carsat Rhône-Alpes, la MSA Ain-Rhône et les services de l'Etat représentés par la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS).

**La promotion du lien social et intergénérationnel, de l'inclusion et de la participation citoyenne est au cœur des projets sociaux développés par les acteurs de l'animation de la vie sociale.**

Leur mission première consiste à créer de la cohésion entre les habitants d'un même territoire en suscitant leur participation et en mobilisant le pouvoir d'agir de chacun. C'est parce que nous sommes attachés à cette dynamique participative des habitants-usagers des structures de l'animation de la vie sociale, que nous nous engageons à soutenir collectivement cette conception commune de l'animation de la vie sociale dans l'Ain.

Notre objectif commun vise également à mettre en exergue la transversalité des structures d'animation de la vie sociale et leur grande complémentarité dans le portage des politiques de l'action sociale territorialisée.

**Le précédent schéma 2016-2021 a permis la mise en place et la coordination des acteurs de l'animation de la vie sociale afin de renforcer leur mise en réseau et les partenariats de proximité, pour une plus grande contribution des structures sur leur territoire de rayonnement.**

Naturellement, nous avons souhaité associer l'ensemble des acteurs de terrain à la construction de ce nouveau schéma. Il est basé sur un bilan collectif et une méthode d'élaboration participative, conduits par le comité technique du SDAVS.

Le renouvellement du schéma repose ainsi sur deux socles communs que sont la gouvernance partenariale et le développement du pouvoir d'agir. Quatre autres thématiques sont aussi soutenues par les partenaires signataires : le recours aux droits et l'accès au numérique, le soutien à la parentalité, la citoyenneté des jeunes et le lien intergénérationnel. Le bilan participatif a par ailleurs permis de faire émerger deux thématiques supplémentaires qui structurent également l'animation de la vie sociale tant dans sa philosophie que dans l'action quotidienne : le développement durable et l'accès à la culture pour tous.

Afin de s'assurer de la déclinaison de ces orientations stratégiques en axes opérationnels, nous avons fait le choix de nous doter d'une gouvernance du schéma davantage participative et territorialisée. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du schéma seront alimentés de manière permanente par les échanges des quatre réseaux d'acteurs territoriaux. Ils seront en lien avec le comité technique et représentés par des « ambassadeurs de l'animation de la vie sociale » au sein du comité de pilotage, afin de garantir la participation des acteurs de terrain à l'échelle départementale.

Pour cela, les partenaires institutionnels soutiennent particulièrement les actions portées par la Fédération départementale des centres sociaux de l'Ain, relais principal pour accompagner la mise en œuvre du schéma.

Dans le cadre de ce schéma, nous proposons ainsi des orientations relatives au renforcement du rôle des habitants dans la co-construction des actions qui relèvent des besoins et attentes propres à leurs territoires, ainsi que des modalités pour développer et pérenniser l'offre sur le département.

Il s'agit d'identifier les territoires prioritaires afin de couvrir des zones dépourvues d'équipements en s'appuyant sur la connaissance des partenaires et sur les dynamiques locales, tout en « allant vers » les publics les moins présents dans la vie locale.

Il nous est également indispensable de s'assurer, tout au long du schéma, de la mobilisation des ressources partenariales afin de garantir la pérennité des structures existantes qui peuvent se trouver fragilisées par des déséquilibres financiers ou organisationnels. La fonction de veille et d'observatoire départemental de l'animation de la vie sociale constitue donc un pilier du schéma afin de mobiliser l'ensemble des moyens disponibles pour pérenniser et développer de nouvelles structures.

Au-delà des contributions des partenaires signataires, l'enjeu est également de favoriser le développement d'initiatives nouvelles tant dans l'organisation et la mise en réseau des structures que dans leurs modalités de gouvernance ou de financement.

Enfin, nous portons le souhait commun que ce schéma départemental d'animation de la vie sociale permette l'émergence d'actions innovantes portées par les structures afin d'aller vers tous les publics et illustrer ainsi leur rôle de rassembleur et leur fonction de cohésion sociale sur le territoire.

## Les partenaires engagés



# I SOMMAIRE

<b>1. Le cadre de référence national et sa mise en œuvre dans l'Ain...</b>	<b>p.5</b>
1.1 La participation des habitants, une composante essentielle	p.5
1.2 Le maillage territorial du département en 2022	p.6
1.3 Les chiffres clefs de l'animation de la vie sociale dans l'Ain et en Auvergne Rhone-Alpes	p.7
<b>2. ...Pour favoriser la mise en place d'une gouvernance innovante et participative</b>	<b>p.9</b>
2.1 Une démarche collaborative renouvelée avec un accent fort mis sur le partenariat et la co-construction	p.9
2.2 ...Permettant une organisation et un suivi départemental et local	p.9
2.2.1 Une entrée territoriale à l'échelle des bassins de vie	p.9
2.2.2 Une échelle départementale	p.11
2.3 Une gouvernance participative au plus près des acteurs de terrain	p.12
2.4 ...A travers différents niveaux d'interventions et des ressources mobilisées collectivement	p.13
<b>3. ... Et répondre aux enjeux sociétaux et sociaux des territoires par un maillage territorial et une organisation adaptée</b>	<b>p.15</b>
3.1 Des enjeux sociétaux et sociaux déterminés collectivement...	p.15
3.1.1 Le développement du pouvoir d'agir	p.16
3.1.2 La jeunesse et la citoyenneté	p.17
3.1.3 L'information et l'orientation pour favoriser le recours aux droits	p.18
3.1.4 Favoriser les liens intergénérationnels	p.19
3.1.5 Le soutien aux familles et à la parentalité	p.20
3.1.6 L'accès à la culture pour tous	p.21
3.1.7 Le développement durable	p.22
3.2. ...Pour permettre de développer et de pérenniser les structures sur l'ensemble du territoire	p.23
3.2.1. Cartographie croisée des indicateurs sociaux et des territoires prioritaires de développement ou de pérennisation	p.23
3.2.2 Préserver la santé financière des structures	p.26
3.2.3 Un renforcement des modèles de gouvernance et d'implication des habitants	p.27
3.2.4 Des outils contractuels pluri-partenariaux : les pactes de coopération	p.28
Liste des structures du département	<b>p.29</b>
Annexes	<b>p.29</b>
Annexe 1 : Portrait de territoire et données clefs de l'animation de la vie sociale	p.30
Annexe 2 : Statistiques sociales et indicateurs cartographiques	p.32
Annexe 3 : Etat des lieux des pactes de coopération en 2022	p.34
Annexe 4 : Retour des journées d'animation autour de la réécriture du SDAVS	p.36

# 1 LE CADRE DE RÉFÉRENCE NATIONAL ET SA MISE EN ŒUVRE DANS L'AIN...

## 1.1 La participation des habitants, une composante essentielle

Les circulaires nationales de la branche Famille du 20 juin 2012 et du 16 Mars 2016, relatives à l'animation de la vie sociale, précisent le cadre de délivrance de l'agrément des structures d'animation de la vie sociale et en rappellent les critères principaux, notamment la participation des habitants.

La branche Famille a refondé, il y a 10 ans déjà, sa politique d'intervention en matière d'animation de la vie sociale, confortée par les conventions d'objectifs et de gestion (COG) successives qui en font un fondement essentiel du soutien des services aux familles sur les territoires. Ainsi, la Caf de l'Ain continue de promouvoir et développer les structures de l'animation de la vie sociale dans le département, en tant qu'organisme agréé, financeur et accompagnateur des projets sociaux, aux côtés des signataires du SDAVS.

### **Des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre.**

Les valeurs et principes de la République française s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale. En raison des finalités poursuivies, il en découle des principes qu'il est opportun de rappeler pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires :

- le respect de la dignité humaine,
- la laïcité, la neutralité et la mixité,
- la solidarité,
- la participation et le partenariat.

### **Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs.**

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit son importance ou les particularités de son territoire d'implantation, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités, communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale, visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux et se réfèrent aux dimensions individuelles, collectives et sociales de tout être humain.

### **Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale s'incarnent dans :**

- **un lieu de proximité à vocation globale**, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
- **un lieu d'animation de la vie sociale** permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers ainsi que des habitants et favorise la vie sociale et associative.

Pour ce faire, la Caf vérifie que la participation des usagers/habitants soit :

- inscrite, dès la phase préalable de diagnostic, dans l'élaboration du projet et dans sa mise en œuvre,
- incluse dans le cahier des charges, depuis la conception du projet social jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

En outre, la Caf s'assure également de la mise en œuvre effective de la participation des usagers/habitants au projet et à la vie de la structure. Cela tout au long de la période de l'agrément « animation globale et coordination » pour les centres sociaux ou « animation locale » pour les Espaces de Vie Sociale.

La dynamique participative constitue pour la branche Famille, le critère fondamental de l'agrément délivré aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale.

## Les conditions d'agrément d'un centre social sont appréciées à partir du socle de critères suivants :

1. respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires),
2. formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure,
3. pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social,
4. cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires ainsi que les objectifs généraux,
5. faisabilité du projet social et capacité technique, financière et budgétaire de la structure,
6. accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes en situation de handicap, horaires, tarification,...) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure,
7. existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables,
8. niveaux de qualification et temps de travail de la direction et du poste animation collective famille.

La participation des usagers à la définition du projet social et à la mise en œuvre de celui-ci fonde la plus-value et la spécificité des structures d'animation de la vie sociale. Elle vise à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure. Cela constitue l'élément central de l'agrément délivré par la Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale.

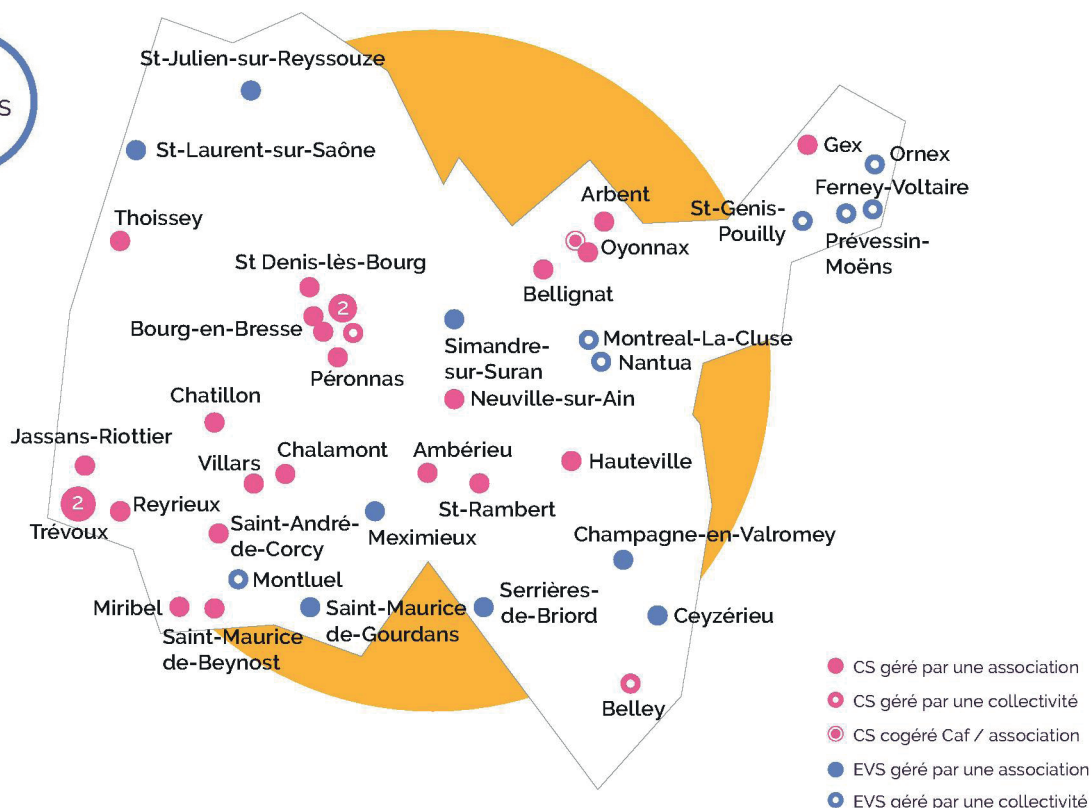
## 1.2 Le maillage territorial du département en 2022

Le département de l'Ain dispose d'une couverture en structures de l'animation de la vie sociale relativement bien étoffée.

Fin 2022

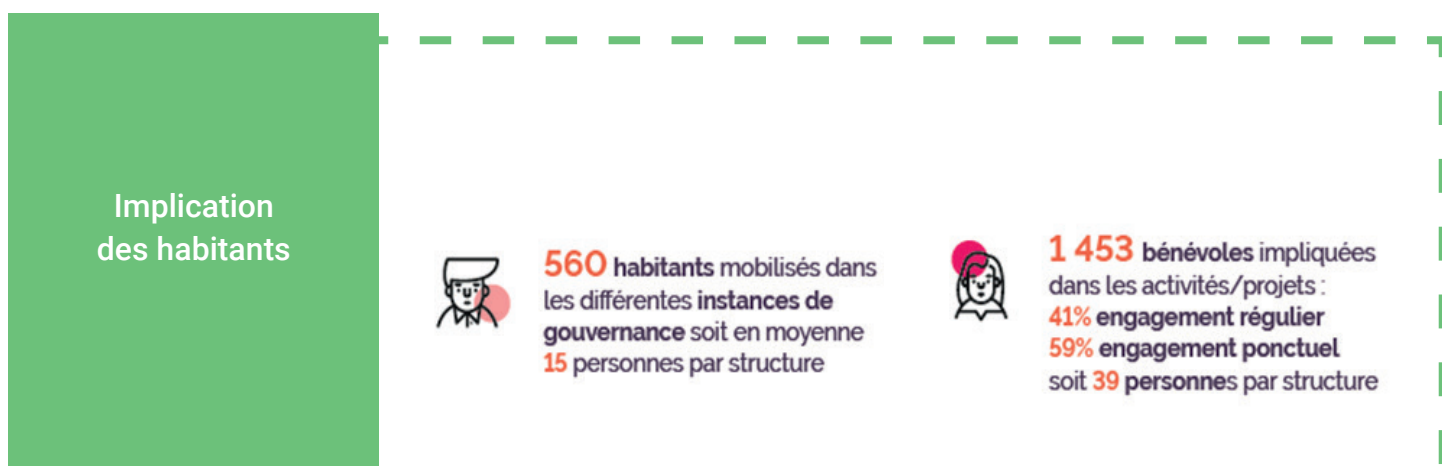
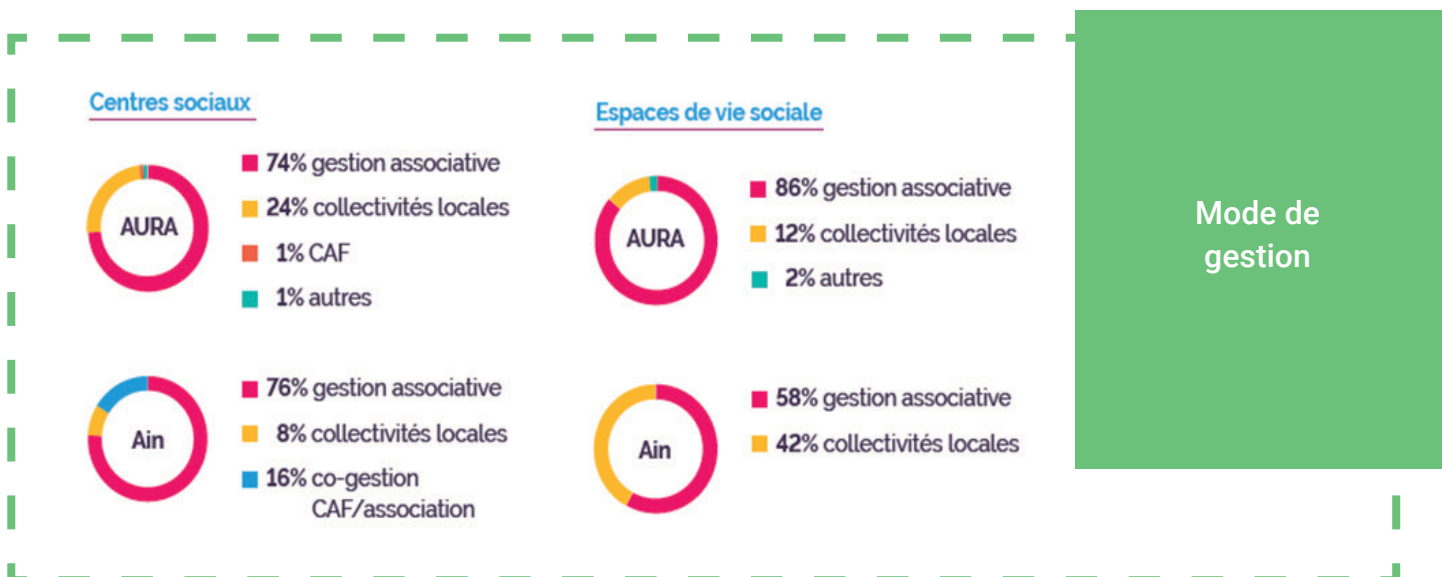
28 CS

15 EVS



## 1.3 Les chiffres clefs de l'animation de la vie sociale dans l'Ain

et en Auvergne Rhône-Alpes (source : Senacs 2020 - 2021 non significatif en raison du covid)



## Les salariés

### Dans les 25 CS

950

salarié.e.s  
pour 398 ETP

Soit, en moyenne, par  
centre social :  
**38 personnes salariées**  
mobilisées pour le projet  
social pour **15.9 ETP**

### Dans les 12 EVS

132

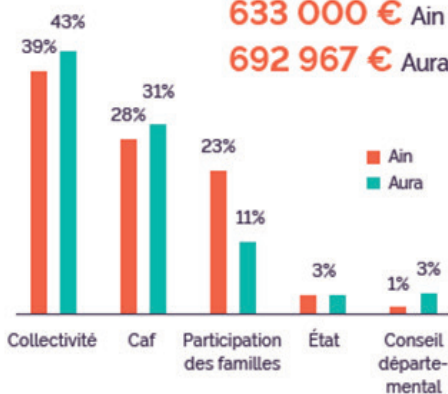
salarié.e.s  
pour 29 ETP

Soit, en moyenne, par  
EVS :  
**11 personnes salariées**  
mobilisées pour le projet  
social pour **2.4 ETP**

### Centres sociaux

budget moyen :

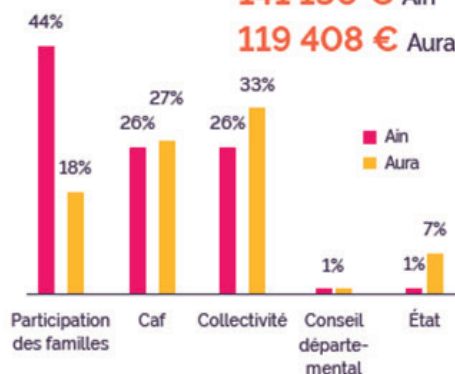
**633 000 €** Ain  
**692 967 €** Aura



### Espaces de vie sociale

budget moyen :

**141 130 €** Ain  
**119 408 €** Aura



## Les données budgétaires

Des centres sociaux largement ouverts... qui développent des présences/actions « Hors les murs »



« physique » des structures « centre social »  
Un accueil ouvert en moyenne **37H** par semaine.



Des locaux des Centres Sociaux ouverts pour des activités, en moyenne **48H** par semaine.



En moyenne, dans chaque centre social, **25H** de travail salarié est réalisé, chaque semaine, « hors les murs » pour des activités, des animations...



---

# 2 ... POUR FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE

## 2.1 Une démarche renouvelée avec un accent fort mis sur le partenariat et la co-construction

Les partenaires en tant que porteurs de la démarche de coordination, d'animation et de mise en dynamique ont souhaité adopter une méthodologie innovante pour effectuer le bilan du précédent schéma et la mise en place du nouveau.

La démarche participative engagée pour le renouvellement du schéma a permis de pointer l'enjeu d'intégrer une dynamique collaborative tout au long de la mise en œuvre. L'association des acteurs de terrain répond à l'une de leur sollicitation directe dans le cadre des bilans organisés sur le terrain.

Ainsi, les acteurs locaux seront associés à divers espaces de travail et de pilotage, aux côtés des acteurs départementaux et des partenaires signataires du schéma notamment au travers de leurs « ambassadeurs ».

---

## 2.2 ... Permettant une organisation et un suivi départemental et local

### 2.2.1 Une entrée territoriale à l'échelle des bassins de vie

Une rencontre annuelle par territoire sera co-organisée, sous l'égide du comité technique AVS, avec les « ambassadeurs AVS » issus du territoire : directions de CS/EVS, conseillers de territoire de la Caf, représentants du Département. Elle portera sur une ou deux thématiques reprenant les enjeux sociaux du SDAVS.

L'objectif de ces rencontres est de :

1. renforcer les interconnaissances, les analyses communes et les coopérations locales entre partenaires, en associant les acteurs suivants :
    - pour les CS/EVS : directions, travailleurs sociaux/ animateurs, bénévoles référents...
    - pour les partenaires : conseillers de territoire, responsables de territoires, experts thématiques, travailleurs sociaux, etc.
    - pour les collectivités : élus et techniciens.
  2. faire progresser la prise en compte de l'enjeu social sur l'ensemble du territoire concerné.
    - en favorisant une entrée territoriale, à l'échelle des communautés de communes sur les territoires jugés prioritaires par les partenaires du schéma du point de vue du développement de structures AVS.
    - en s'articulant avec la mise en œuvre des politiques et les orientations institutionnelles, notamment les conventions territoriales globales (CTG) entre la Caf et les collectives locales.
-



### **Les conditions préalables pour devenir ambassadeur :**

- structures agréées par la Caf en tant que centre social ou espace de vie sociale (les prè-agrèments ne sont pas éligibles),
- être adhérent de la Fédération des centres sociaux du Département,
- les structures en portage associatif seront privilégiées,
- basé sur le volontariat sur la durée du schéma.

### **Qui peut devenir ambassadeur ?**

- Les directions et présidents ou représentant du conseil d'administration des structures associatives (CS et EVS)

### **Composition de l'équipe des ambassadeurs :**

- 4 ambassadeurs par territoire (Bresse, Dombes, Haut Bugey, Bugey) soit 16 ambassadeurs idéalement,
- conseillers de territoires de la Caf,
- 1 représentant MDT/direction de Territoires.

### **Animation du Réseau des ambassadeurs :**

- assurée par le comité technique du SDAVS (FCDS/ Caf/CD),
- fréquence des rencontres : 2/3 rencontres annuelles pour concevoir la journée annuelle territoriale du SDAVS. Soit 4 rencontres maximum (1 fois trimestre en moyenne),
- journées annuelles : 1 journée de lancement (25/11/22), 3 rencontres annuelles, 1 journée de bilan en 2026.

### **Les rôles et missions attendus des ambassadeurs :**

- partager les actualités des territoires sur les thématiques fixées dans le SDAVS,
- organiser, en lien avec le comité technique, les rencontres territoriales et thématiques annuelles,
- participer au comité de pilotage annuel du SDAVS en fonction des thématiques abordées pour apporter leur regard de « terrain » (soit les ambassadeurs d'un territoire, soit un représentant de chaque territoire).

## 2.2.2 Une échelle départementale

Le comité technique, composé d'un représentant de la Fédération des centres sociaux, de la Caf, du Département, de la MSA, de la Carsat et d'un représentant des services de l'Etat, a pour fonction de partager :

- les actualités des structures AVS et des partenaires,
- le suivi de la mise en œuvre du schéma,
- la régulation des questions potentielles autour des partenariats locaux : pactes de coopération, développement de l'AVS,...

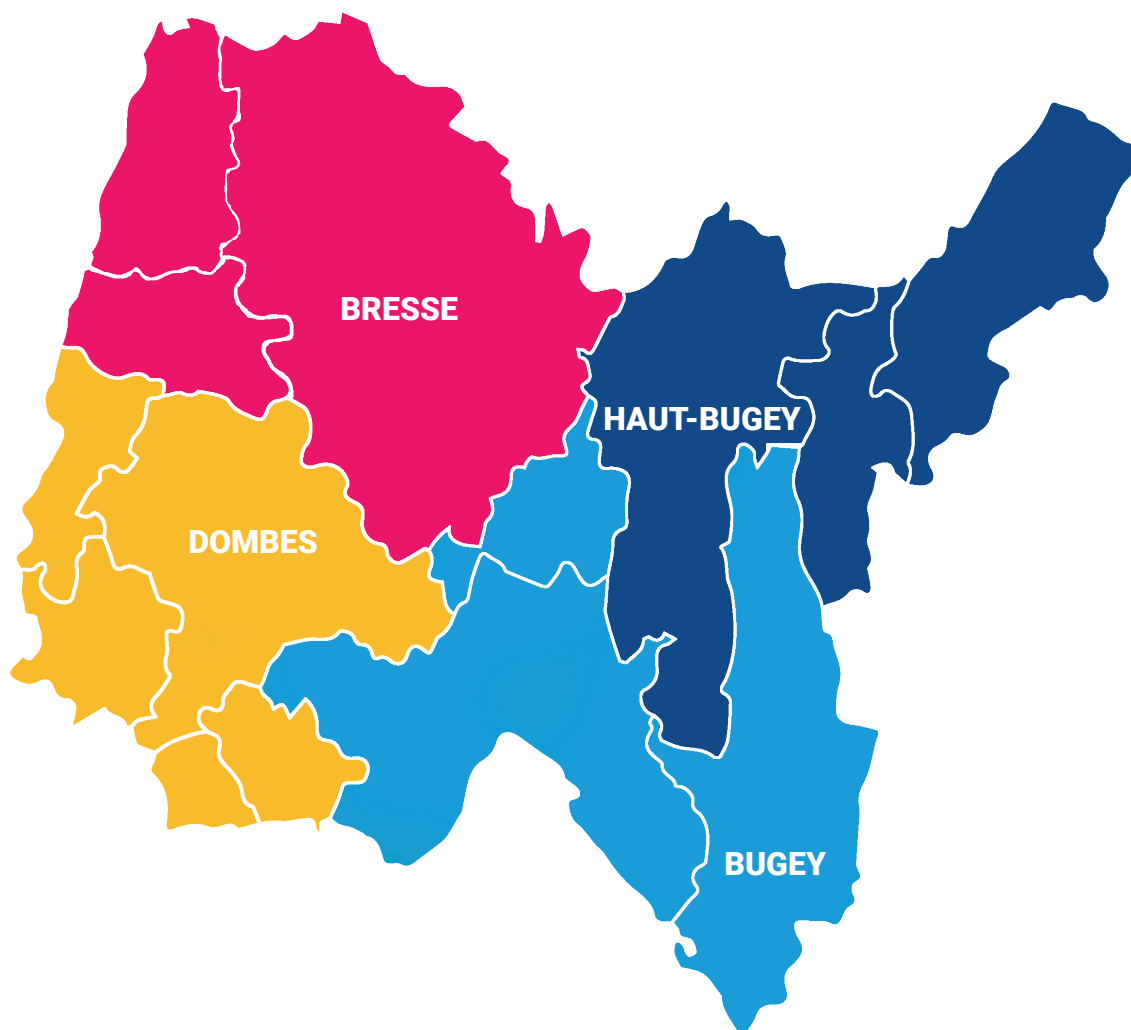
Le comité de pilotage, réuni une fois par an, avec des représentants politiques et techniques des différents partenaires signataires, a plus particulièrement pour mission de :

- veiller à la bonne mise en œuvre des orientations du schéma,
- suivre et évaluer le schéma départemental,
- partager les orientations des partenaires institutionnels autour des enjeux de l'animation de la vie sociale,
- approfondir une question ou un enjeu social spécifique, issu des rencontres de territoires.

Afin de garantir, la participation de l'ensemble des acteurs de terrain, un planning prévisionnel des rencontres de territoire est acté comme suit :

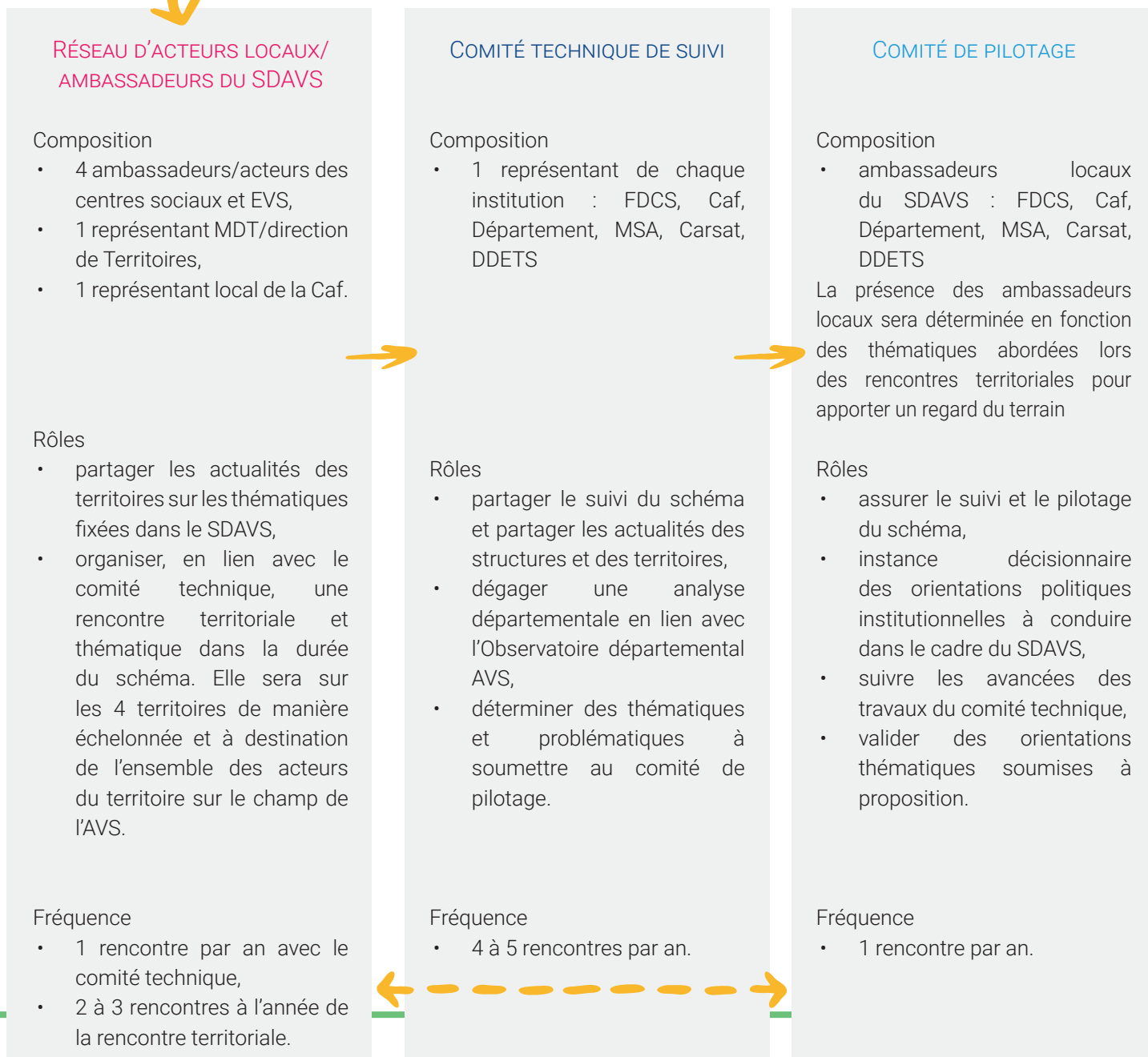
2022	2023	2024	2025	2026
Département	Bresse	Dombes	Haut-Bugey	Bugey

La répartition des territoires permet de réunir trois à quatre bassins de vie, à l'échelle des EPCI.



## 2.3 Une gouvernance participative au plus près des acteurs du terrain...

# SDAVS 2022/2026



### JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE L'AVS EN 2026 COPORTÉE PAR LE COMITÉ TECHNIQUE ET LES RÉSEAUX D'ACTEURS LOCAUX/AMBASSADEURS

Objectifs : partager les constats, problématiques, enjeux de l'AVS dans l'Ain

## 2.4... A travers différents niveaux d'interventions et des ressources mobilisées collectivement

Chaque partenaire signataire dispose de moyens mobilisables à l'échelle du département ou à l'échelon territorial afin de soutenir la mise en œuvre des politiques d'animation de la vie sociale. Il s'agit tant de ressources financières mobilisables selon des critères distincts ou de moyens d'intervention en ingénierie technique permettant de soutenir l'intervention des structures sur leurs zones de rayonnement.

Partenaires	Echelle départementale	Echelle locale
<p><b>La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - DDETS</b></p>	<p>Dans le cadre de différentes politiques publiques mise en œuvre localement (politique de la ville, stratégie de lutte contre la pauvreté, IAE, inclusion numérique...), la DDETS de l'Ain pourra être amenée à informer ses partenaires et à communiquer lors des différentes instances pilotées par la Caf dans le cadre du SDAVS.</p>	<p>Elle relaie les informations et communications spécifiques et agit plus particulièrement sur les sept territoires « politique de la ville » dans le cadre d'instances dédiées.</p>
<p><b>La Caisse d'Allocations familiales - Caf</b></p>	<p>Au-delà des principaux financements apportés par les Prestations de Service Ordinaire (PSO), Animation Globale et Coordination (AGC), et Accompagnement Collectif des Familles (ACF), la Caf peut intervenir par le biais d'aides au fonctionnement mais aussi à l'investissement, notamment par le biais d'appels à projets. Un dispositif de soutien en ingénierie spécifique, « Identifier Détecter Accompagner » (IDA), peut être activé en cas de problématiques particulières. Celui-ci permet une analyse approfondie de la situation et de mobiliser éventuellement d'autres acteurs de l'accompagnement en relais, afin d'apporter de nombreuses ressources aux structures et d'être accompagnées dans leurs vies associatives.</p>	<p>Les conseillers territoriaux et thématiques contribuent par leur présence sur les territoires à l'accompagnement des associations, des collectivités, des groupes d'habitants et des structures existantes. Ils favorisent l'émergence, accompagnent et évaluent les structures. Ils recherchent des solutions face aux difficultés pouvant être rencontrées. Les référents techniques accompagnent plus spécifiquement les problématiques administratives et financières en lien direct avec les structures. Le travail en étroite collaboration avec les partenaires du SDAVS permet aussi des interventions concertées et coordonnées.</p>
<p><b>Le Département</b></p>	<p>Le Département déploie une politique volontaire de développement social local en partant des postulats suivants : la prévalence de la prévention sur la réparation, la recherche permanente de compétences individuelles au profit du collectif, le développement du pouvoir d'agir et le soutien à la dimension collective dans un contexte ainsi qu'un environnement local. Le Département s'engage dans le cadre des pactes de coopération territoriale. Parallèlement, il œuvre pour l'accès aux droits avec la mise en place d'une charte de l'accueil social inconditionnel de proximité destinée à toutes les structures qui accueillent et renseignent les publics. Le Département a souhaité former tous ses travailleurs sociaux ainsi que ceux œuvrant dans les structures partenaires, au développement du pouvoir d'agir. Cette nouvelle modalité d'accompagnement devrait permettre, à terme, d'aider les usagers à accéder à une plus grande possibilité d'agir pour eux-mêmes et plus largement pour le collectif.</p>	<p>L'organisation des services sociaux du Département permet de déployer des moyens en proximité dans une logique de rapprochement auprès des populations en précarité et d'une volonté d'encourager le travail collaboratif et l'innovation sociale. Ils participent aux comités de suivi des structures, à l'élaboration voire l'animation d'actions collectives tel que le travail social de groupe. En lien avec des centres sociaux, ils œuvrent pour faire vivre les groupes ressources auxquels participent les bénéficiaires du RSA volontaires et ce sur chaque territoire. Depuis la mise en place de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie en 2016 (CFPPA), le Département s'engage auprès des structures de l'animation de la vie sociale porteuses de projets, en finançant des actions collectives pérennes en lien avec la prévention de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile. Le Département est auprès de tous les parents de jeunes enfants, pour les soutenir dans leur rôle de parent, dès la grossesse, grâce à l'action des professionnels de protection maternelle et infantile (PMI). Les centres sociaux sont des partenaires pour aller au plus près des Aindinois. Localement, les partenariats sont noués pour agir conjointement.</p>

Partenaires	Echelle départementale	Echelle locale
<p><b>La Mutualité Sociale Agricole - MSA</b></p>	<p>La MSA Ain-Rhône contribue au développement social des territoires ruraux en apportant son soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale dans le cadre du dispositif CCMSA « soutenir l'action des structures de l'animation de la vie sociale ». Ce partenariat se construit autour de pratiques et de valeurs partagées que sont la solidarité, la promotion et l'autonomie des personnes, la démocratie participative et la responsabilisation. Cet accompagnement sera complété et articulé au plan d'action sanitaire et sociale de la MSA Ain-Rhône 2021-2025 à destination des familles, des personnes âgées et des actifs fragiles. La MSA s'engagera également aux côtés des partenaires dans les pactes de coopération territoriale sur les territoires ruraux éligibles.</p>	<p>La MSA Ain-Rhône participe aux comités de suivi des structures AVS bénéficiant de son accompagnement. La mise en œuvre et le suivi de celui-ci seront assurés par le service d'action sanitaire et sociale : le chargé d'études référent avec l'appui ponctuel d'un travailleur social. La représentation et la participation d'un élu MSA du territoire seront recherchées pour favoriser les liens avec la population agricole.</p>
<p><b>La Fédération des centres sociaux - FDCS</b></p>	<p>La Fédération met en œuvre un projet travaillé avec les acteurs des CS/EVS adhérents, à partir de leurs besoins et avec leur implication. Son projet se décline sous différentes facettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• elle organise des groupes de travail sur des enjeux sociaux selon les besoins et attentes des structures et des rencontres à destination de l'ensemble des structures. Elle est le relais d'information sur les actualités sociales, politiques, juridiques ou financières via la production et diffusion d'outils contribuant au renforcement des projets CS/EVS. Elle propose des formations pour les professionnels et bénévoles,</li> <li>• elle investit son rôle de capitalisation et valorisation des projets AVS en lien avec l'observatoire « SENACS ».</li> </ul>	<p>La contribution de la FDCS se traduit de différentes manières pour accompagner les structures existantes dans leurs dynamiques associatives, le renouvellement de leur projet social et/ou l'évaluation à mi-parcours, les recrutements et la gestion RH, le pilotage budgétaire et « stratégique » des structures, notamment auprès des directions. Elle est en appui dans des périodes de potentielles « crises internes » de structures et articulation avec d'autres dispositifs.</p> <p>Elle intervient dans la mise en œuvre de pactes de coopération et aux comités de suivi partenariaux et réalise l'interface avec les partenaires locaux des CS/EVS.</p> <p>Elle accompagne à l'émergence de nouveaux projets/structures d'animation de la vie sociale.</p>
<p><b>La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail - Carsat</b></p>	<p>La Carsat Rhône-Alpes est un acteur référent au sein du réseau des organismes de la Sécurité sociale. Elle exerce sa mission auprès des retraités, des salariés, des entreprises et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, des travailleurs indépendants. Les collaborateurs, qui la composent, ancrent pleinement leur engagement dans les valeurs fondatrices de cette institution : solidarité, égalité, continuité et adaptabilité.</p> <p>La stratégie de l'action sociale de la Carsat Rhône-Alpes consiste à promouvoir la prévention via des offres personnalisées et graduées selon les besoins, à soutenir financièrement des projets participant à l'amélioration de l'habitat et au développement de services sur les territoires.</p>	<p>L'action sociale mène une politique de prévention du bien vieillir qui se traduit à la fois par un accompagnement des plus fragiles par des actions collectives de prévention sur différentes thématiques de santé et un accompagnement au numérique (sur l'Ain, 90 programmes de prévention ont été menés en 2021). Mais aussi un soutien à l'habitat des retraités, un soutien aux structures assurant les services à domicile ou l'animation de la vie sociale et la dimension intergénérationnelle.</p> <p>Dans le cadre de ce soutien, les centres sociaux peuvent bénéficier d'une subvention pluriannuelle (5 ans). Depuis 2012, douze centres sociaux ont obtenu ce financement dans l'Ain.</p> <p>La Carsat Rhône-Alpes est également membre de droit de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).</p>

# 3 ... ET RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX ET SOCIAUX DES TERRITOIRES PAR UN MAILLAGE TERRITORIAL ET UNE ORGANISATION ADAPTÉE

La concertation préalable des acteurs professionnels et bénévoles des structures d'animation de la vie sociale a permis de dégager la nécessité de renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux dans les projets sociaux. Déclinés par enjeux stratégiques et axes opérationnels, six grandes thématiques ont ainsi été identifiées. Ces enjeux ne peuvent être portés que si chacune des structures existantes est confortée dans son rôle et qu'ils garantissent une couverture de chaque bassin de vie.

## 3.1 Des enjeux sociaux et sociétaux déterminés collectivement...

### Des enjeux sociaux et sociétaux déterminés collectivement

Cette présentation synthétique est issue des éléments collectés et construits avec les structures du département. Elle est consultable en intégralité en annexe 4.

#### Renforcer la prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux

- le développement du pouvoir d'agir,
- l'inclusion numérique,
- l'intergénérationnel,
- le soutien aux familles et à la parentalité,
- la jeunesse et la citoyenneté,
- la transition écologique,
- la culture.

#### Conforter les structures existantes et accompagner le développement des nouvelles

- la couverture territoriale en terme d'animation de la vie sociale,
- l'évolution et la sécurisation des modèles économiques des structures,
- la gouvernance et l'implication des habitants dans le portage des projets des centres sociaux/espaces de vie sociale.



### 3.1.1 Le Développement du Pouvoir d'Agir (DPA)

Selon l'approche développée par Yann Lebossé, Directeur de recherche québécois avec lequel le réseau des centres sociaux a beaucoup travaillé, le développement du pouvoir d'agir fait référence à

« la possibilité concrète, pour les personnes ou les collectifs, d'exercer un plus grand contrôle (dans le sens de la capacité à influencer ou à réguler les éléments significatifs de leur vie quotidienne) sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle ils s'identifient... »



La circulaire de la branche Famille de 2012 mentionne également, dans la visée des structures d'animation de la vie sociale, « la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté de proximité, (...) permettant le développement des capacités des personnes et leur autonomie ».

Au-delà des structures d'animation de la vie sociale, les acteurs institutionnels du travail social sont également sensibilisés au développement du pouvoir d'agir dans le cadre de la mise en œuvre de formations dédiées en déclinaison du plan stratégique de lutte contre la pauvreté.

#### Enjeux :

1. poursuivre le renforcement des pratiques des centres sociaux favorisant le « pouvoir d'agir »,
2. renforcer les repères et pratiques communes entre partenaires du schéma, à l'échelle des territoires,
3. valoriser la plus-value des démarches visant le « pouvoir d'agir » pour les personnes et pour les territoires, notamment auprès des élus locaux.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A. Poursuivre la formation socle « actions collectives à visée émancipatrice » portée par la Fédération des centres sociaux à destination des acteurs des CS/EVS de l'Ain.

B. Développer des espaces d'échanges de pratiques, entre les signataires du schéma afin d'étayer et renforcer les repères et postures communes visant le « pouvoir d'agir ».

C. Communiquer sur les démarches/actions développant le pouvoir d'agir des habitants, notamment auprès des élus, en mettant en relief les plus-values pour les territoires.

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes formées.

Temps de rencontre ou le DPA fait l'objet d'un point de travail commun.

Nombre d'articles dans les revues et sites internet des partenaires ainsi que la presse.

#### CALENDRIER DE RÉALISATION

Une formation organisée tous les 2 ans.

1 fois tous les 2 ans en lien avec les ambassadeurs du schéma.

Chaque année avec la diffusion de la plaquette « SENACS » et articles dans chacune des revues. Sites des partenaires.



### 3.1.2 La jeunesse et la citoyenneté

Les structures d'animation de la vie sociale interviennent auprès des jeunes de tous les territoires. Nombre d'entre eux sont loin des dynamiques d'engagement, parfois en rejet du système scolaire, éloignés des institutions et des représentations citoyennes, absents du débat démocratique. Le travail des animateurs sur le terrain permet de mettre en confiance ces jeunes, d'instaurer un véritable dialogue, puis de les accompagner vers des dynamiques d'initiatives et d'engagements.

#### Enjeux :

1. prévenir les risques liés aux réseaux sociaux,
2. favoriser une politique jeunesse à visée citoyenne plutôt que sur la proposition d'activités,
3. former les professionnels à la « pédagogie critique de l'engagement ».

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A. Organiser un réseau départemental jeune.

B. Favoriser des actions qui permettent aux jeunes accueillis de devenir acteur de leur vie et de la société.

C. Organiser et relayer la formation « animateurs/animatrices jeunes - pédagogie critique de l'engagement » porté par la fédération des centres sociaux.

D. Animer des espaces d'échanges de pratiques et de ressources.

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de participants au réseau jeunes et degré d'implication des animateurs jeunesse dans l'organisation.

Nombre d'évènements initiés et portés par les jeunes.

Nombre de professionnels ayant suivi une formation diplômante ou ayant suivi la formation « animateurs/animatrices jeunes - pédagogie critique de l'engagement ».

Nombre de temps de commissions jeunesse.

Evolution de la prestation de service jeune.

Nombre de promeneurs du net.

#### CALENDRIER DE RÉALISATION

Une rencontre par an.

Enquêtes en lien avec SENACS en 2024.

Formation annuelle et relayée plus particulièrement aux nouveaux animateurs.

Chaque année, 3 à 4 rencontres de commissions.

Partage annuel du contexte et des enjeux, entre conseillers de territoire Caf et délégués de la Fédération.

### 3.1.3 L'information et l'orientation pour favoriser le recours aux droits

Le non-recours aux droits est un sujet majeur dans les CS et EVS. L'enquête réalisée auprès de 355 structures en Rhône-Alpes Auvergne montre que 90% des structures interviennent sous différentes formes sur ce champ.

#### Enjeux :

1. identifier les structures d'animation de la vie sociale en tant que ressources pour l'information et l'orientation dans l'accès aux droits et l'inclusion numérique,
2. favoriser l'émergence, l'animation et la coordination de réseaux locaux avec les institutions pour co-construire des réponses locales,
3. favoriser l'essaimage des bonnes pratiques.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A. Clarifier le maillage territorial et la répartition des compétences, des complémentarités avec les structures AVS.

B. Favoriser les bonnes pratiques et l'échange d'expériences.

C. Communiquer, informer, former.

D. Renforcer les partenariats pour prendre en compte les questions d'accessibilité.

#### INDICATEURS DE SUIVI

Maillage territorial entre les Maisons France Services et les centres sociaux et les conseillers numériques.

Nombre de rencontre entre les différents acteurs.

Fréquence des formations institutionnelles dans les territoires.

Nombre et types de permanences d'accès aux droits et numériques portées par les structures.

#### CALENDRIER DE RÉALISATION

Tout au long du schéma.



### 3.1.4 Favoriser les liens intergénérationnels

Les liens intergénérationnels permettent de favoriser le contact et l'échange de savoirs entre des personnes d'âges différents dans le but de développer le lien social. La mixité des publics doit donc être un levier au développement d'actions favorisant la transmission et l'interconnaissance entre les générations.

#### Enjeux :

1. développer les démarches d'« aller-vers » afin de toucher tous les publics,
2. mobiliser les partenaires pour la mise en place d'actions intergénérationnelles communes,
3. favoriser les passerelles entre les personnes âgées, les enfants et les jeunes adultes.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A. Poursuivre le travail de la FDCCS autour du développement des projets des CS contribuant au « bien vieillir ».

B. Développer les compétences des professionnels mobilisés.

C. Favoriser les échanges de pratiques et le partage des enjeux du « bien vieillir » pour renforcer les projets développés par les CS.

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions réalisées pour agir contre l'isolement des personnes.

Nombre de participants aux rencontres du réseau fédéral « bien vieillir ».

Nombre d'activités ou événements créés pour développer le lien social ou intergénérationnel.

Nombre de rencontres partenariales sur les enjeux.

#### CALENDRIER DE RÉALISATION

Tout au long du schéma.

### 3.1.5 Le soutien aux familles et à la parentalité

Accompagner les familles tout au long de leurs parcours de vie est une fonction essentielle des centres sociaux et espaces de vie sociale. Les postes des référent(e)s familles sont spécialisés sur ces questions et leurs compétences spécifiques en font des acteurs centraux de la majeure partie des interventions, projets, dispositifs qui peuvent être mis en place.

#### Enjeux :

1. mettre en réseau les acteurs locaux et plus particulièrement les référents familles,
2. favoriser la notion de diagnostic permanent afin de mieux cerner les besoins évolutifs des familles.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A. Animer et mettre en place des rencontres départementales à destination des référents familles afin de capitaliser leurs savoirs faire.

B. Faciliter l'accès à des formations généralistes et thématiques.

C. Amplifier les actions dans les territoires ruraux (Bresse et Bugey).

D. Favoriser le développement de réseaux locaux avec les acteurs éducatifs dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

E. Développer la communication autour des dispositifs et animations collectives favorisant les liens enfants-parents.

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de rencontres et thématiques abordées.

Nombre de formations proposées aux professionnels et bénévoles.

Nombre et type de projets.

Nombre et type de réseaux locaux incluant les écoles, collèges, lycées.

Nombre de projets et montant des financements.

#### CALENDRIER DE RÉALISATION

Tout au long du schéma.

### 3.1.6 Contribuer à l'accès à la culture pour tous

Les centres sociaux développent des actions culturelles dans des domaines divers : ateliers de pratiques artistiques, soutien aux pratiques amateurs... Certains sont même organisateurs de moments festifs ou d'évènements culturels tels que des festivals dans leur territoire. Leur rôle en matière d'accès à la culture est en développement et nécessite d'être soutenu.

#### Enjeux :

1. renforcer les réflexions collectives des centres sociaux/EVS sur la prise en compte des enjeux culturels dans les projets sociaux,
2. mutualiser des moyens entre centres sociaux, notamment dans la programmation de spectacles,
3. développer des liens entre les acteurs sociaux et culturels autour de l'accès à la culture.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A. Transmettre et partager des contacts, des informations, des opportunités de partenariats ou de financements.

B. Mettre en place une commission « culture » au sein du réseau des CS/EVS pour permettre des échanges de pratiques, un accompagnement formatif des référents professionnels, et potentiellement faire émerger des projets communs.

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de contacts/opportunités de projets.

Nombre de commissions culture animées par la FDGS.

Nombre de participants.

Evolution et nombre d'actions culturelles portées par les CS/EVS.

Evolution des partenariats.

#### CALENDRIER DE RÉALISATION

Chaque année via la fonction de veille réalisée par la FDGS.

1 à 2 temps de rencontres collectives chaque année.



### 3.1.7 Le développement durable

« La Terre n'est pas un héritage que nous avons reçu de nos parents, mais un prêt que nous font nos enfants » : cette notion de sensibilisation, de prendre en compte l'environnement dans les actions est de plus en plus prégnante dans les projets sociaux. Aujourd'hui près de 50% des structures du département intègrent un axe ou des actions collectives dans cette thématique.

#### Enjeux :

1. prendre en compte des objectifs de développement durable dans les projets sociaux,
2. favoriser des actions communes et concertées entre CS/EVS autour de ces enjeux : formation des acteurs, manifestations conjointes...
3. formaliser des repères communs de prise en compte des enjeux de transition écologique dans les pratiques internes des CS/EVS.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A. Favoriser des actions communes et concertées entre CS/EVS : formation des acteurs, manifestations conjointes.

B. Faciliter des espaces d'échanges de pratiques entre structures.

C. Formaliser des repères communs de prise en compte des enjeux de développement durable dans les pratiques internes des CS/EVS.

D. Produire un outil d'auto-positionnement des structures sur leurs pratiques internes.

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de rencontres.

Nombre de structures concernées.

Nombre de projets inter-structures.

Existence de l'outil.

Nombre de personnes mobilisées pour la formalisation de l'outil et nombre de structures l'utilisant.

#### CALENDRIER DE RÉALISATION

2 à 3 rencontres collectives chaque année.

2023/2024

## 3.2 ... Pour permettre de développer et de pérenniser les structures sur l'ensemble du territoire

Les partenaires du schéma ont souhaité disposer d'outils cartographiés afin d'appréhender au mieux les enjeux de développement et de pérennisation des structures.

En complément, la structuration d'un observatoire de veille, de réseaux et dispositifs d'appui permet de garantir le développement et le maintien des centres sociaux ainsi que des espaces de vie sociale sur les territoires les plus fragiles.

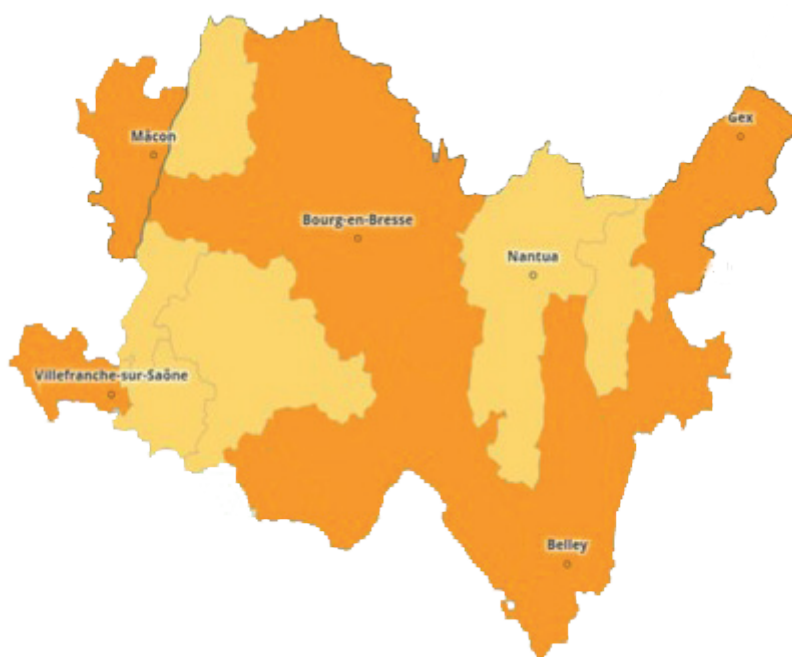
### 3.2.1 Cartographie croisée des indicateurs sociaux et des territoires prioritaires de développement ou de pérennisation

Une première cartographie consiste à appréhender chaque bassin de vie selon une approche croisée des profils sociaux des populations y habitant et de la couverture par une structure d'animation de la vie sociale. Elle cumule des indicateurs sociaux de différents partenaires du schéma tels que la structure familiale, le niveau de revenus, etc. Cette cartographie permet une approche globale sociale croisée qui devra être étayée qualitativement par la suite, à travers les diagnostics issus des différents outils mobilisés par les partenaires.

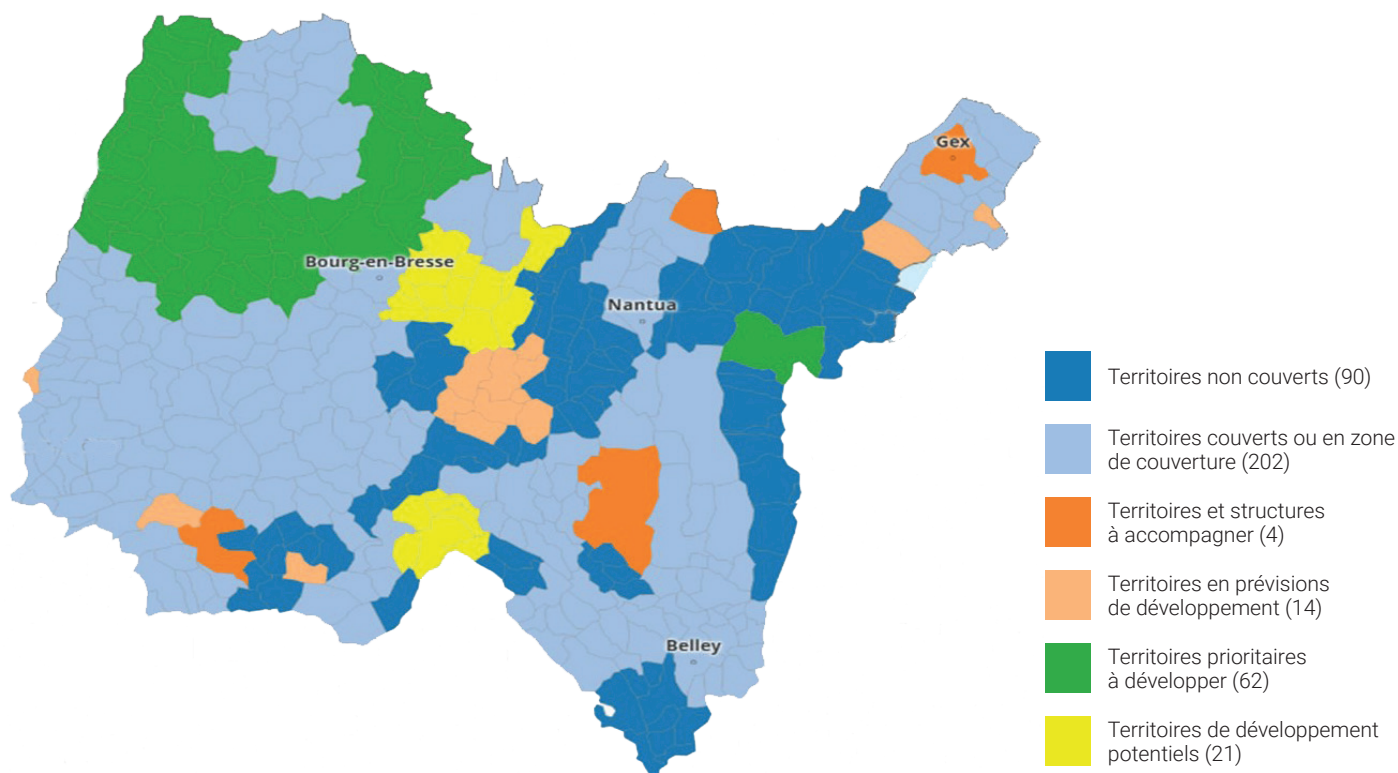
La seconde analyse permet d'identifier de façon plus fine les secteurs n'étant pas encore couverts par une structure d'animation de la vie sociale ou nécessitant un développement accru. Certaines zones déjà couvertes sont par ailleurs identifiées comme étant sensibles du fait des particularités populationnelles ou de la fragilité des structures présentes.

Le détail des indicateurs sociaux est disponible en annexe 2.

- les zones orange correspondent aux territoires où les données sociales croisées font ressortir des indicateurs sociaux qui doivent être pris en compte de manière forte et affinée,
- les zones en jaune reflètent des indicateurs sociaux moins sensibles.



## Couverture territoriale de l'animation de la vie sociale dans le département



Cinq typologies de territoires se dégagent et les modes d'intervention envisagés par les partenaires sont identifiés sous trois formes d'intervention en lien avec le portage des politiques sociales territorialisées :

**Niveau de priorité forte de développement :** les territoires dépourvus de structures ou hors des zones d'influence des structures existantes seront ciblés en priorité pour envisager l'implantation de nouvelles structures. La cartographie des données sociologiques confirme que ces territoires recouvrent des enjeux que les structures AVS peuvent accompagner. Une mobilisation tant politique que technique sera donc axée prioritairement auprès de ces collectivités concernées à savoir : Grand Bourg Agglomération, la communauté de communes de la Veyle et la communauté de communes du Pays Bellegardien. Les territoires frontaliers avec les départements limitrophes (hors Rhône) ne sont pas inclus en tant que zones prioritaires car la mobilité de leurs habitants est orientée vers les départements voisins.

1. Les signataires du schéma auront une attention toute particulière sur ces territoires afin de pouvoir sensibiliser, accompagner et favoriser l'émergence de structures durant les quatre prochaines années. Les conventions territoriales globales (CTG) signées entre les collectivités et la Caf seront un des leviers utilisés afin d'inscrire, dans la mesure du possible, la thématique AVS dans les orientations du territoire. Les partenaires se mobiliseront conjointement pour aller à la rencontre des élus et des habitants afin de les sensibiliser sur les atouts des structures du type centre social ou EVS. Des rencontres politiques et techniques seront mises en place pour approfondir spécifiquement le sujet avec les collectivités concernées. Un repérage des associations locales existantes sera effectué afin d'envisager de nouveaux horizons tournés vers l'animation du territoire.



Les territoires de développement potentiel : ils sont ciblés comme des zones possibles d'implantation de nouvelles structures. Les trois territoires ciblés ont des caractéristiques géographiques particulières qui les isolent souvent des aires d'influences des structures existantes.

2. Ces territoires pourraient être investis pour compléter le maillage territorial et/ou étendre les zones d'influence de structures existantes. La démarche partenariale s'orientera surtout sur le fait de rencontrer les élus et les structures existantes, à proximité, afin d'envisager plusieurs scénarios de développement.

Les territoires couverts : il s'agit de zones dotées de structures sur un rayonnement permettant de couvrir les populations y habitant.

Les territoires en perspective de développement à très court terme : ce sont des centres sociaux et EVS en cours de pré-agrément ou qui auront une structure pré-agrée d'ici fin 2022, début 2023.

Les territoires et structures en vigilance : cela concerne principalement des structures en difficultés sur différents aspects (économique, gouvernance, turn-over de personnel,..) qui méritent une attention particulière dans leur accompagnement quotidien afin de les pérenniser. Cette notion de vigilance sera évolutive tout au long du schéma en fonction des actualités ou des difficultés inhérentes aux structures.

3. Un accompagnement renforcé sera mis en place afin de sécuriser l'émergence des nouvelles structures et de consolider les existantes en fonction des problématiques rencontrées. Les acteurs du schéma seront mobilisés en fonction des besoins diagnostiqués.

Les rencontres territorialisées permettront d'affiner les réflexions et les stratégies pour adapter les interventions collectives.

### 3.2.2 Préserver la santé financière des structures

Les modèles économiques des structures reposent en grande partie sur des financements publics. La question de la diversification des financements et le renforcement de leurs capacités d'autofinancement se posent de manière de plus en plus prégnante.

Accompagner les structures sur ces questions en partenariat avec des acteurs spécialisés est un des objectifs du schéma. Différentes pistes de réflexions sont à explorer sur le sujet : mutualisation des moyens, recherche de financements Européens, développement d'activités marchandes à partir des besoins des habitants.

La mise en place d'un observatoire économique départemental est un objectif clé pour développer des espaces de concertation et d'analyse afin d'appréhender collectivement cette question.

#### Enjeux :

1. diversifier les sources de financements et les capacités d'autofinancement pour faire évoluer les modèles économiques et les sécuriser,
2. mutualiser la recherche de financements en réseau des acteurs AVS,
3. favoriser la pluri-annualité des financements des collectivités en développant les pactes de coopération,
4. accompagner de manière proactive les structures dans la réponse aux appels à délégation de service public,
5. mobiliser des financements européens pour des projets d'envergures et durables.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER DE RÉALISATION
A. Constituer un groupe de réflexion via la FDCCS.	Nombre de structures fédérées via la FDCCS.	2023
B. Mettre en place de formations collectives et d'élaboration d'outils communs.	Nombre et qualité des formations collectives. Nombre d'intervention IDA.	Suivi annualisé
C. Communiquer sur les ressources existantes.	Type et nombre de supports/ outils mis en place et diffusés.	2023
D. Réaliser un suivi dans la durée afin d'anticiper les problématiques émergentes et favoriser la pérennisation des structures.	Mise en place de l'observatoire départemental économique de l'AVS.	2023/2024/2025
E. Etudier la possibilité de mobiliser des financements européens.	Nombre de projets déposés et financés.	



### 3.2.3 Un renforcement des modèles de gouvernance d'implication des habitants

Actuellement, les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont gérés selon diverses modalités :

- 58% par des associations locales,
- 16% par des associations multi gestionnaires,
- 16% par des collectivités locales,
- 9% par la Caf en lien avec une association d'habitants<sup>1</sup>.

#### Enjeux :

1. conforter les dynamiques associatives et valoriser la plus-value de l'implication des habitants dans les gouvernances des CS/EVS et, plus largement, dans la vitalité démocratique des territoires, en particulier dans les modes de gestion « municipaux » ou « multi gestionnaires »,
2. identifier un socle minimum d'implication d'habitants dans le portage des projets sociaux des CS/EVS, notamment dans les renouvellements de projets.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A. Poursuivre l'accompagnement fédéral individualisé

B. Formaliser un socle commun concernant l'implication des habitants dans les portages des projets des CS/EVS

#### INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'accompagnements de CS/EVS sur leur dynamique associative.

Nombre de séquences de formations visant le renforcement de l'implication d'habitants dans les gouvernances des centres sociaux.

Evolution de l'implication des habitants dans les projets sociaux portés par des institutions ou structures multi-gestionnaires.

Existence d'une formalisation, d'un socle minimal d'implication des habitants dans les gouvernances des centres sociaux/espaces de vie sociale.

#### CALENDRIER DE RÉALISATION

Chaque année avec suivi des indicateurs au sein du CT AVS.

<sup>1</sup> La Caf a finalisé la trajectoire de transfert de ces 3 centres sociaux auprès des communes d'implantation d'ici fin 2023.

### 3.2.4 Des outils contractuels pluri-partenariaux : les pactes de coopération

Un des objectifs de la stratégie territoriale du schéma vise à renforcer les partenariats « multi-acteurs » autour des structures existantes. La signature de « pactes de coopération territoriale » entre le centre social/espace de vie sociale, la collectivité, la Caf, le Département, et potentiellement la MSA, permet de rendre visible ce partenariat, le faire vivre et le structurer. A partir d'un diagnostic partagé, le pacte de coopération territoriale consiste à formaliser un accord politique des partenaires autour du projet social. Il couvre la durée totale de celui-ci, en complémentarité à l'agrément accordé par la Caf et les conventions financières bilatérales signées avec les partenaires.

Le pacte de coopération territoriale est un outil au service des dynamiques partenariales locales. Il permet de :

- ancrer les partenariats autour du centre social ou de l'espace de vie social,
- reconnaître le projet social et soutenir la participation des habitants,
- développer les coopérations territoriales entre les acteurs institutionnels et associatifs,
- favoriser le développement social local.

Un comité de suivi annuel, réunissant l'ensemble des partenaires signataires et la FDCCS est mis en place afin de réaliser le suivi et l'évaluation du pacte de coopération territoriale. L'objectif est de pouvoir accompagner la structure en cas de questions ou de difficultés mais aussi d'évaluer l'impact des actions conduites avec les habitants.

Un état des lieux des pactes de coopération en cours est présenté en annexe 3.

Sur la durée du schéma, l'objectif sera de :

- développer le nombre de pactes signés pour les projets de CS et d'EVS,
- renforcer les partenariats « multi-acteurs » autour des structures existantes et à partir des pactes signés,
- porter une attention particulière à la mise en place des comités de suivi partenariaux des projets.

En fonction des spécificités du territoire et de la structure, la signature du pacte de coopération s'accompagne d'un soutien financier de la structure de la part du Département et de la Msa.

Concernant le Département, celui-ci dispose d'une enveloppe globale de 60 000€ par an pour soutenir les structures de l'animation de la vie sociale. Cet engagement financier est soumis à certains critères.

Le soutien financier est possible si tous les critères suivants sont cumulés :

- structures n'ayant pas bénéficié d'un pacte de coopération avec subvention dans les 5 dernières années (sauf celles dont le déploiement est en cours avec des objectifs clairement définis au préalable),
- structures des territoires prioritaires définis dans le nouveau SDAVS (cf p24),
- structures sous portage associatif,
- structures pour lesquelles la municipalité co-finance le pacte de coopération et s'engage à terme à prendre le relais,
- structures ayant travaillé leur projet social de manière concertée avec les CDS (lien avec les projets de territoire notamment en terme de parentalité).

Si l'enveloppe financière le permet, un soutien financier peut être envisagé après concertation, celui-ci pourrait concerner les structures :

- implantées dans des territoires urbains ou semi-urbains non reconnus en politique de la ville et sur lesquels il existe des quartiers d'habitat social importants ou avec des indicateurs de fragilité repérables,
- situées dans des territoires ruraux ou semi-ruraux peu dotés financièrement avec un déficit de prise en compte du DSL ou avec des enjeux sociaux forts,
- rencontrant des difficultés (mobilisation des habitants ou problématiques particulières),
- en cours de développement,
- en émergence,
- ayant déjà bénéficié d'un pacte de coopération avec subvention du Département au cours des trois dernières années mais qui poursuivraient le déploiement de leur activité avec des objectifs clairement définis et détaillés.

Le montant du soutien financier proposé est défini comme suit :

- 4 000€ pour les CS durant la durée de l'agrément Caf (soit 4 ans maximum),
- 2 000€ pour les EVS durant la durée de l'agrément Caf (soit 4 ans maximum).

# Les structures du département

**Centre Social Le Lavoir**  
Place Pierre Sénard  
01500 AMBERIEU EN BUGEY  
04 74 38 65 71

**Centre Social et Culturel Les Epicéas**  
1400 avenue du Général Andrea  
BP 25 - 01100 ARBENT  
04 74 73 83 85

**Centre Social et Culturel Jacques Prévert**  
1 rue Georges Cuvier  
01100 BELLIGNAT  
04 74 73 41 07

**Centre Social Escale**  
170 avenue Paul Chastel  
01300 BELLEY  
04 79 81 26 56

**Centre Social Amédée Mercier**  
57 avenue Amédée Mercier  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 52 10 02

**Centre Socioculturel de la Grande  
Reyssouze**  
12 rue Alexandre Dumas  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 23 37 77

**Centre Social des Vennes**  
2 rue Antoine Lorin  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 21 71 86

**Centre social Terre en couleurs**  
6 rue des Lilas  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 21 17 17

**Centre Social Le Plateau**  
45 boulevard Paul Bert  
01000 BOURG EN BRESSE  
04 74 21 92 06

**Espace de vie sociale de Ceyzerieu**  
1 place de la Mairie  
01350 CEYZERIEU  
04 57 29 08 29

**Centre Social Mosaïque**  
31 place des écoles  
01320 CHALAMONT  
04 74 61 73 35

**Espace de vie sociale  
AIN'TERLUDE en Bugey**  
Maison de pays, 3 place Brillat Savarin  
01360 CHAMPAGNE EN VALROMEY  
04 79 42 51 97

**Centre Social MEJ "La Passerelle"**  
Rue des Peupliers  
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE  
04 74 55 30 90

**Espace de vie sociale «La Boussole»**  
11 rue de Genève - CS 90149  
01210 FERNEY VOLTAIRE  
04 50 13 82 63

**Centre Socioculturel Les libellules**  
228 avenue des Alpes  
01170 GEX  
04 50 28 34 17

**Centre Social et Culturel Les 7 Lieux**  
Place du Docteur Le Tacon  
01110 HAUTEVILLE LOMPNES  
04 74 35 32 24

**Centre Social Mosaïques**  
32 avenue Monplaisir  
01480 JASSANS RIOTTIER  
04 74 09 86 70

**Espace de vie sociale l'Atelier FICA**  
39 rue des Vignes  
01800 MEXIMIEUX  
06 20 62 35 41

**Centre Social CeSAM**  
194 rue des écoles  
01700 MIRIBEL  
04 78 55 05 30

**Espace de vie sociale de Montreal  
de la Cluse**  
complexe du Clair Midi, rue du Jura  
01460 MONTREAL LA CLUSE  
06 79 82 11 74

**Espace de vie Sociale de Montluel**  
321 rue Neuve  
01124 MONTLUEL  
04 78 88 85 86

**Espace de vie sociale de Nantua**  
Place de la déportation  
01130 NANTUA  
06 79 82 11 74

**Centre social d'Ornex**  
428 rue du Père Adam  
01210 ORNEX  
07 48 88 13 28

**Centre Social Ouest**  
1 place du Maréchal Leclerc  
BP 812 - 01108 OYONNAX  
04 74 12 04 60

**Centre Social Est**  
144 rue Anatole France  
01100 OYONNAX  
04 74 77 37 64

**Espace de vie sociale de Preveessin  
Moens**  
27 chemin de l'Eglise  
01280 PREVESSIN MOENS  
04 50 40 51 69

**Centre Social Agora**  
89 rue de la poste  
01960 PERONNAS  
04 74 25 39 92

**Centre social de Pont d'Ain**  
19 Bis rue Bernard Gangloff  
01160 PONT D'AIN  
04 74 37 13 32

**Centre Social et Culturel de  
l'Albarine (CSCA)**  
108 rue du Docteur Temporal  
01230 ST RAMBERT EN BUGEY  
04 74 36 26 00

**Centre Social L'Espace**  
112 chemin de Veissieux  
01600 REYRIEUX  
04 74 00 35 80

**Centre social de St André de Corcy**  
290 allée des sports  
01390 ST ANDRE DE CORCY  
04 72 08 50 85

**Centre social pôle pyramide**  
120 rue des écoles  
01000 ST DENIS LES BOURG  
04 74 22 42 65

**Espace de vie sociale de St Genis Pouilly**  
94 avenue de la République  
BP 110 - 01638 ST GENIS POUILLY  
07 87 38 11 80

**La Grange aux parapluie**  
825 route de la Baisse  
01560 ST JULIEN SUR REYSSOUZE  
06 83 35 94 48

**Espace de vie sociale de serrières  
de briord**  
Place de la poste  
01470 SERRIERES DE BRIORD  
04 74 36 15 71

**Espace de vie sociale CLEM Mâcon**  
2 place Jules Goyon  
01750 ST LAURENT SUR SAONE  
03 85 21 98 88

**Centre Socio-Culturel ARTEMIS**  
32 route de Genève  
01700 ST MAURICE DE BEYNOST  
04 78 55 13 90

**Espace de vie sociale AJRC**  
1 chemin de la cure  
01800 ST MAURICE DE GOURDANS  
09 54 58 39 62

**Centre Social AJC MJC**  
2 rue de grande mademoiselle  
01140 THOISSEY  
04 74 04 02 57

**Centre Social Louis Aragon**  
313 chemin des Orfèvres  
01600 TREVOUX  
04 74 00 36 04

**Espace de vie sociale La Fabrique  
du Revermont**  
594 route de Duys  
01250 SIMANDRE SUR SURAN  
07 56 01 60 69

**Centre Social Le Tournesol**  
178 chemin d'Arras  
01600 TREVOUX  
04 74 00 56 20

**Centre social de Villars les Dombes**  
414 rue de la Dombes  
01330 VILLARS LES DOMBES  
04 74 98 12 34

### Les partenariats des centres sociaux



**60%** sont impliqués dans un PEDT (projet Éducatif Territorial).

Les Centres Sociaux sont aussi un point ressources pour les associations de leur territoire.

**158** associations locales sont accueillies par les centres sociaux de l'Ain :

**74%** fonction de services (photocopies, salles...)

**22%** fonction de mise en réseau local, de partenariats d'actions...)

**18%** fonction « ressources » à leurs projets

**44%** implication dans des instances de démocratie participative (conseil citoyen, conseil municipal jeunes...)

### Les actions des centres sociaux de l'Ain

#### Les différents types d'actions de soutien à la parentalité

Pour un centre social

**85** familles soit

**179** personnes différentes concernées par des actions parentalité, par centre social, en moyenne

Pour l'ensemble des centres sociaux

**2 125** familles soit

**4 475** personnes différentes

- Actions festives avec des familles
- Actions intergénérationnelles
- Actions de loisirs en famille
- Actions d'accompagnement à la scolarité
- Projets de départ en « vacances familles »
- Espaces de rencontres parents/enfants



#### Les actions développées par les centres sociaux selon le public



0-3 ans

**1 025** enfants concernés

**41** (nombre moyen d'enfants concernés par structure CS)

- Accueil / activités enfants parents
- Espace de jeux / ludothèque
- Accueil d'assistantes maternelles
- Structure d'accueil du jeune enfant



4-10 ans

**6 000** enfants concernés

**240** (nombre moyen d'enfants concernés par structure CS)

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- Accompagnement scolaire
- Séjours de vacances
- Espaces jeux / ludothèque
- Activités périscolaires



11-14 ans

**1 250** pré-ados concernés

**50** (nombre moyen de pré-ados concernés par structure CS)

- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- Accompagnement scolaire
- Activités culturelles
- Activités sportives
- Accompagnement de projets à l'initiative des jeunes



15-17 ans

**250** ados concernés

**10** (nombre moyen d'ados concernés par structure CS)

- Accompagnement de projets à l'initiative des jeunes
- Activités sportives
- Activités culturelles
- Accompagnement à la participation d'événements sur le territoire


## Les actions des centres sociaux de l'Ain

### Les actions développées par les centres sociaux selon le public

 <b>18-25 ans</b>	<b>225</b> <b>jeunes concernés</b> 9 (nombre moyen de jeunes concernés par structure CS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohésion sociale, citoyenneté et implication</li> <li>- Accès aux droits et à l'information</li> <li>- Accès à l'emploi</li> <li>- Insertion professionnelle / accompagnement individuel</li> </ul>
 <b>26-59 ans</b>	<b>4 075</b> <b>adultes concernés</b> 163 (nombre moyen de personnes concernées par structure CS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès aux droits et à l'information</li> <li>- Parentalité</li> <li>- Cohésion sociale, citoyenneté et implication</li> <li>- Accompagnement sociolinguistique</li> <li>- Accompagnement au numérique</li> </ul>
 <b>+ 60 ans</b>	<b>2 232</b> <b>adultes concernés</b> 67 (nombre moyen de personnes concernées par structure CS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre l'isolement social</li> <li>- Actions de « prévention santé »</li> <li>- Actions de développement de liens sociaux des jeunes retraités</li> </ul>

### L'Accès aux droits, le Numérique et l'apprentissage du Français



#### Pour des actions d'Accès aux droits

	<b>6 650</b> <b>personnes concernées</b> 266 (nombre moyen de personnes concernées par centre social)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste informatique en accès libre</li> <li>- Le(s) référent(s) accueil mobilisé(s) dans un accueil individuel</li> <li>- Des permanences administratives et juridiques</li> <li>- Permanences d'écrivains publics</li> <li>- Point d'accès aux droits</li> </ul>
--	---	---

#### Pour des actions d'Apprentissage du Français

	<b>500</b> <b>personnes concernées</b> 20 (nombre moyen de personnes concernées par centre social)
---	--

### Actions des Centres Sociaux autour de l'enjeu de la transition écologique

	des centres sociaux déclarent engager des <b>actions de transition écologique, en interne</b> dont :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions autour de la réduction des déchets</li> <li>- des achats locaux, en circuit court</li> <li>- une réduction des consommations ou consommation raisonnée</li> </ul>
	des centres sociaux déclarent engager des <b>actions de transition écologique, avec les habitants</b> dont :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions de sensibilisation</li> <li>- des actions autour de la réduction des déchets</li> <li>- des ateliers pratiques.</li> <li>- des circuits / courts, achats groupés</li> </ul>

## Annexe 2 : Statistiques sociales et indicateurs cartographiques

EPCI	Nb Habitants / Nombre de communes	Nombre de Centre Sociaux	Nombre d'Espaces de Vie Sociale	Cumul des structures AVS	Population concernée par un projet AVS	Pourcentage de population concernée par AVS	Présence de QPV et Taux de couverture par une structure	Taux local de familles monoparentales Taux departemental 2020: 14,5%	Part des foyers monoparentaux au RA (MSA)
<b>Grand Bourg Agglo</b>	132 682 hab 74 communes	6	4	10	57274 hab 8 communes	43%	OUI à 100%	14,60%	8,10%
<b>Com Com Dombes</b>	39080 hab 36 Communes	3	1	4	24108 hab 13 communes	62%	Non	13,70%	9,90%
<b>Com Com Dombes Saône vallée</b>	38587 hab 19 communes	3	1	4	13332 hab 4 communes	34%	Non	13,50%	8,50%
<b>Com Com Val de Saône Centre</b>	20564 hab 15 communes	1	0	1	12861 hab 8 communes	62%	Non	14%	10%
<b>Com Com Bresse et Saône</b>	25251 hab 20 communes	0	0	0	0	0%	Non	13,90%	8,60%
<b>Com Com Veyle</b>	22652 hab 18 communes	0	0	0	0	0%	Non	14,10%	10,40%
<b>Com Com Plaine de l'Ain</b>	78506 hab 53 communes	2	3	5	36362 hab 26 communes	46%	OUI à 100%	15,80%	11,30%
<b>Com Com Miribel Plateau</b>	24062 hab 6 communes	2	0	2	15748 hab 3 communes	65%	Non	12,70%	5,60%
<b>Com Com Montluel</b>	24747 hab 9 communes	1	0	1	6925 hab 1 Commune	28%	OUI à 100%	13,50%	15,40%
<b>Rives de l'Ain Pays Cerdon</b>	14620 hab 14 communes	1 (pré agrément)	0	1	14620 hab 14 communes	100%	Non	15%	12,10%
<b>Haut Bugey Agglo</b>	63099 hab 42 communes	5	3	8	44625 hab 15 communes	70%	OUI à 100%	13%	7,40%
<b>Com Com Bugey Sud</b>	33923 hab 43 communes	1	2	3	14201 hab 14 communes	42%	OUI à 100%	14,80%	14,50%
<b>Com Com Pays Bellegardie n</b>	21898 hab 12 communes	0	0	0	0	0%	Non	13,20%	6,60%
<b>Pays Gex Agglo</b>	96535 hab 27 communes	1	5	6	55025 hab 6 communes	57%	OUI à 100%	16,10%	6,80%
<b>Com Com Usse et Rhône</b>	3383 hab Ain 3 communes Ain	0	0	0	0	0%	Non	16,30%	8,30%
<b>CA Maconnais</b>	1781 hab Ain 1 commune Ain	0	1	1	1783 hab	100% AIN	Non	17,30%	21,40%
<b>CA Villefranche</b>	6356 hab Ain 1 commune Ain	1	0	1	6356 hab	100% AIN	Non	17,50%	10%
<b>Total Ain</b>	653 688 hab 393 communes	26	20	47	303 120 hab pour 114 communes	46% de la population de l'Ain 29% des communes	100% couverts	14,50%	9,30%

### CODE QUARTIERS COMMUNES CONCERNÉES :

QP001001 Grande Reyssouze Terre des Fleurs Bourg-en-Bresse / QP001002 Croix Blanche Bourg-en-Bresse / QP001003 Quartier Jacques Prévart Saint-Genis-Pouilly / QP001004 Levant - Tattes Ferney-Voltaire / QP001005 Les Courbes De L'Albarine Ambérieu-en-Bugey / QP001006 La Plaine - La Forge Oyonnax, Bellignat / QP001007 Pré Des Saules Bellignat / QP001008 Brillat - Savarin Belley / QP001009 Maladière Montluel



Part des moins de 18 ans	Taux local d'allocataires à bas revenus / Taux départemental 23,8%	Taux local de présence du régime agricole/ Taux Départemental 4,3%	Part de la pop couverte par une prestation légale famille au Régime Agricole dans la population totale	Taux local d'allocataires MSA à bas revenus parmi ceux percevant une prestation légale famille au Régime Agricole	Nombre de retraités à risque de fragilité CARSAT total 51315	Score moyen (3,2) de la fragilité sociale des retraités CARSAT	EVALUATION DU CUMUL DES INDICATEURS	EPCI
22,19%	25%	6,50%	2,10%	35,70%	13068	3,27	☹️	Grand Bourg Agglo
23,72%	16,30%	7,60%	2,30%	37,70%	nc	3,03	😊	Com Com Dombes
25,08%	15,40%	3,50%	1,10%	28,80%	2417	2,74	😊	Com Com Dombes Saône vallée
24,79%	16,60%	5,40%	1,50%	45,50%	1611	2,98	😊	Com Com Val de Saône Centre
23,61%	16,60%	9,10%	2,50%	37,30%	2299	3,18	😊	Com Com Bresse et Saône
24,40%	18,10%	8%	2,6%	33,30%	1854	2,93	☹️	Com Com Veyle
24,36%	21,80%	3%	1%	40,30%	6298	3,23	☹️	Com Com Plaine de l'Ain
24,36%	18,80%	1,80%	0,40%	30,60%	1822	3,02	😊	Com Com Miribel Plateau
25,30%	18,60%	2,30%	0,70%	40,40%	1597	3,01	☹️	Com Com Montluel
24,04%	21,90%	4,90%	1,60%	39,60%	nc	3,52	☹️	Rives de l'Ain Pays Cerdon
24,25%	29,60%	2,90%	1,10%	39,50%	6066	3,38	😊	Haut Bugey Agglo
21,90%	25%	4,90%	1,70%	46,90%	3555	3,35	☹️	Com Com Bugey Sud
23,88%	29,30%	2,40%	1%	36,80%	nc	3,55	😊	Com Com Pays Bellegardien
25,91%	27%	1,20%	0,40%	38,50%	3406	3,27	☹️	Pays Gex Agglo
24,95%	18,80%	6,20%	3%	38,90%	1265	3,21	☹️	Com Com Usse et Rhone
NC	27,10%	4,40%	1,10%	50%	163	3,98	☹️	CA Maconnais
NC	24,40%	2%	0,70%	45%	nc	3,63	☹️	CA Villefranche
	23,80%	4,30%	1,40%	37,60%	45421	3,2		Total Ain

### Annexe 3 : Etat des lieux des pactes de coopération en 2022

CENTRE SOCIAL ET EVS	FINANCEMENTS DU DEPT					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL / HAUTEVILLE-LOMPNES		6 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €	
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE / CHALAMONT		4 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	
CENTRE SOCIAL CESAM / MIRIBEL						
CENTRE SOCIO CULTUREL LES LIBELLULES / GEX					6 000,00 €	6 000,00 €
CENTRE SOCIAL L'EMBARCADERE/ THOISSEY					6 000,00 €	6 000,00 €
CENTRE SOCIAL LE COLIBRI/ VILLARS LES DOMBES						
EVS AIN TERLUDE EN BUGEY/ CHAMPAGNE EN VALROMEY						6 000,00 €
EVS ENFANCE ET LOISIRS / SERRIERE DE BRIORD						
EVS FICA/ MEXIMIEU						
	0,00 €	10 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €	16 000,00 €	18 000,00 €

PARTEMENT					TOTAL FINANCEMENT
2022	2023	2024	2025	2026	
					19 000,00 €
					10 000,00 €
3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		12 000,00 €
6 000,00 €					18 000,00 €
6 000,00 €	6 000,00 €				24 000,00 €
5000	5000	5000	5000		20 000,00 €
6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			24 000,00 €
2000	2000	2000	2000		8 000 €
2000	2000	2000	2000		8 000 €
<b>30 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>143 000,00 €</b>

## Annexe 4 : Retour des journées d'animation autour de la réécriture du SDAVS

La démarche de renouvellement du schéma s'est traduite par l'organisation de journées de travail par chaque partenaire, en interne, sur la base d'une trame commune (Département/Caf/CS et EVS). Cette trame a aussi été utilisée lors des différentes rencontres territoriales.

Une rencontre réunissant des représentants de toutes les réunions locales a permis de finaliser la synthèse suivante.

Au total, 10 rencontres de travail ont été organisées et ont associé une centaine d'acteurs de terrain aux réflexions.

### Le partenariat

#### Etat des lieux de ce qui fonctionne

Les participations croisées entre partenaires, notamment autour du projet social des CS/EVS : élaboration du projet, comités de suivi réguliers...

Les conventions pluriannuelles/pactes qui donnent un cadre au partenariat.

Le partenariat de proximité, qui permet des liens entre les personnes au-delà des structures : se connaître, partager des actualités, des valeurs, agir ensemble et construire des projets.

Les liens sur certaines actions, en particulier autour de la parentalité et/ou autour des groupes RSA.

Des centres sociaux qui accompagnent des dispositifs et sont légitimes pour coordonner des partenariats locaux.

Des temps communs autour de réflexions thématiques, d'une mise en réseau territoriale qui permettent d'étayer les partenariats.

La mise à disposition de salles par les CS pour des accueils du Département qui constituent des points d'appui pour mieux se connaître.

#### Etat des lieux de ce que cela produit

Une compréhension partagée des enjeux du territoire, des relations de confiance.

Une impulsion de dynamique de travail en commun à l'échelle des territoires.

Un meilleur accompagnement des habitants/usagers dans leur parcours.

Une meilleure lisibilité de la place de chacun pour les habitants, des orientations ciblées vers les bons interlocuteurs.

Une meilleure cohérence/visibilité des actions locales développées entre les différents partenaires (collectivités, acteurs sociaux...)

## Les enjeux repérés

### Hiérarchisation des enjeux territoriaux

Développer des espaces de rencontres, d'échanges, de réflexions partagées pour mieux se connaître, partager des informations ou des analyses, construire des projets communs (entre directions mais aussi entre travailleurs sociaux) et définir des objectifs communs.

Renforcer la transmission d'informations communes entre partenaires, sur leurs actualités respectives.

Renforcer la formalisation des partenariats autour du renouvellement des projets sociaux, des pactes de coopération, des comités de suivi des projets.

Développer des actions collectives communes qui créent des liens et favoriser leur potentielle pérennisation.

Articuler davantage les permanences du Département avec l'action du CS.

Favoriser les orientations croisées entre CS/ Département selon leurs compétences.

### Hiérarchisation des enjeux départementaux

Accompagner et susciter les dynamiques partenariales à l'échelle territoriale : organisation de rencontres annuelles à l'échelle de « grands territoires ».

Améliorer les modalités d'informations et de réponses des diverses procédures de financements/appels à projets en privilégiant leur simplification et leur pluri annualité.

Accompagner et susciter la formalisation des contractualisations locales notamment via la signature des pactes de coopération.

Renforcer les complémentarités de l'intervention des partenaires dans des potentielles périodes de tension au sein d'une structure.

Être attentif à la place et la prise en compte des centres sociaux dans l'évolution des politiques et compétences territoriales (intercommunalités, CTG, liens avec les CCAS...)

Influer, ensemble, pour faire reconnaître le CS comme partenaire et non prestataire des politiques territoriales, notamment auprès des élus.

## Les indicateurs proposés

Nombre de rencontres partenariales entre structures et nombre de typologie d'interlocuteurs concernés.

Nombre de présence de partenaires dans l'élaboration et le suivi des projets sociaux.

Nombre de projets communs développés.

Nombre d'actions collectives initiées et accompagnées.

Evolution des permanences Département/Caf dans les CS et orientations des publics.

Nombre de rencontres partenariales organisées entre partenaires à l'échelle de grand territoires et nombre de personnes concernées.

Nombre de pactes de coopération signés et nombre de rencontres de comités de suivi organisées.

Nombre de communications communes sur le rôle et la contribution des CS aux enjeux sociaux des territoires.

Formalisation d'une fonction de veille partagée sur l'évolution de certaines structures pour anticiper l'accompagnement dans des périodes clefs et/ou les structures qui se fragilisent.

## Le développement du pouvoir d'agir

Etat des lieux de ce qui fonctionne	Etat des lieux de ce que cela produit
<p>Une « culture » du développement du pouvoir d'agir des habitants plus développée au sein des centres sociaux.</p> <p>Une pratique de formation « structurante » des acteurs des centres sociaux développée, par la Fédération, tous les 2 ans, depuis une dizaine d'années.</p> <p>Une approche plus individuelle du développement du pouvoir d'agir de la part des travailleurs sociaux du Département.</p> <p>Un projet de formation commune Département/Caf des travailleurs sociaux autour du développement du pouvoir d'agir.</p> <p>De nombreuses actions collectives visant l'épanouissement des personnes accompagnées par des centres sociaux.</p> <p>L'accompagnement des groupes RSA pointé collectivement comme une action signifiante de démarche visant le développement du pouvoir d'agir.</p> <p>Une dimension signifiante du développement du pouvoir d'agir des habitants à travers leur implication dans le pilotage des projets sociaux, en particulier dans les modes de gestion associative locale.</p>	<p>Des prises de conscience par des habitants « Je peux ! » (groupe de bénéficiaires RSA...).</p> <p>Des habitants/usagers qui reprennent confiance en eux et en leurs capacités à agir (groupe départ en vacances...).</p> <p>Des projets valorisant des énergies locales et susceptibles de s'autonomiser (groupement d'achat...).</p> <p>Des projets qui contribuent à faire émerger et faire vivre des dynamiques territoriales en favorisant la participation des habitants (festivals Tôt ou t'Arts ou Rêves de cirques...).</p> <p>Des habitants qui influent sur les politiques locales et enrichissent la démocratie locale (conseils citoyens, groupe « prospective du quartier »).</p>

## Les enjeux repérés

Hiérarchisation des enjeux territoriaux	Hiérarchisation des enjeux départementaux
<p>Développer fortement les postures d'écoute des habitants, de leurs envies, intérêts, besoins comme point d'appui à des actions collectives, à l'intérieur des locaux des centres sociaux mais aussi en privilégiant la démarche « aller vers ».</p> <p>Valoriser les actions collectives développées pour renforcer la reconnaissance de cette fonction des centres sociaux, au-delà de leur rôle d'organisateur d'activités ou de services.</p> <p>Donner plus de place aux bénévoles du CA dans les projets/actions, y compris dans la mobilisation d'autres habitants.</p> <p>Être attentif aux minorités actives, à leur revendication, tout en tenant notre projet, nos valeurs.</p>	<p>Poursuite par la Fédération de la formation structurante « faire émerger et animer des actions collectives à visée émancipatrice ».</p> <p>Développer des espaces d'échanges de pratiques entre CS/Fédération/Caf/Département autour d'actions développant le pouvoir d'agir des habitants pour étayer des repères communs.</p> <p>Faire reconnaître l'importance du financement de poste sur une telle mission plutôt que des financements d'actions ponctuelles.</p> <p>Valoriser les démarches développant le pouvoir d'agir des habitants, notamment auprès des élus, en mettant en relief les plus-values pour le territoire.</p>

## Les indicateurs proposés

Indicateurs de réalisation d'actions :

- nombre d'actions collectives portées par les habitants (avec soutien de salariés, puis sans salariés...) ou pour lesquelles l'implication des personnes est centrale,
- réalisation effective de projets et nombre de personnes impliquées.

Indicateurs sur le parcours des personnes

- évaluation de l'évolution de la personne, le niveau d'initiative et d'autonomie,
- des habitants bénévoles intégrant le CA et qui s'engagent au sein des instances de gouvernance,
- nombre d'habitants qui gèrent et réalisent des actions.

Indicateurs sur les postures des structures

- le centre social repéré comme un lieu accompagnant le pouvoir d'agir,
- nombre de personnes formées au DPA et à la formation action collective à visée émancipatrice,
- nombre de personnes « entrées » en relation au centre social par un projet développant leur pouvoir d'agir.

Indicateurs sur les partenariats et politiques territoriales :

- nombre de personnes formées au DPA et participant à des retours/partage d'expériences,
- nombre de rencontres d'échanges de pratiques entre partenaires CS/Département/Caf,
- évolutions des politiques territoriales en rapport aux intérêts des habitants,
- nombre de thématiques réfléchies, travaillées à l'initiative des personnes.

## L'accès aux droits et au numérique

Etat des lieux de ce qui fonctionne	Propositions d'amélioration
<p>La quasi-totalité des centres sociaux proposent un ou plusieurs services et des accompagnements sur ces questions : mobilisation des agents, d'accueil, des CESF, formation collectives et/ou individuelles, ordinateurs en libre-service.</p> <p>Assez forte mobilisation des bénévoles (écrivains publics, animateur de groupes).</p> <p>Mise en place de permanences dédiées à l'accès aux droits.</p> <p>Emergence de réseaux locaux d'accès aux droits (Côtiers) ou de point d'accueil social (Saint-André-de-Corcy).</p> <p>Reconnaissance des centres sociaux, comme des acteurs locaux ressources sur la thématique tant par les collectivités que par les habitants.</p> <p>Le développement des promeneurs du net en direction des 12/25 ans sur l'ensemble du département.</p>	<p>Communiquer et agir ensemble auprès des institutions sur le fait que tout ne peut pas passer par la dématérialisation.</p> <p>Maintenir l'accompagnement physique dans l'accès aux droits pour les plus précaires.</p> <p>Contribuer à la simplification des démarches administratives, notamment sur le renouvellement des droits : la mise en place de groupes de travail avec les institutions pour élaborer des solutions.</p> <p>Déployer des moyens financiers pour doter les habitants en outils numériques et permettre un accès inconditionnel au matériel.</p> <p>Porter une réflexion sur les enjeux écologiques et numériques.</p> <p>Couvrir les zones blanches par de l'itinérance tout en renforçant l'accueil des institutions.</p> <p>Ne pas se substituer aux services publics, définir le cadre et les limites d'intervention des structures.</p> <p>Clarifier les orientations vers les services publics et leurs offres qui sont mal connues et évolutives.</p> <p>Créer et pérenniser les postes de médiateurs numériques.</p> <p>Accompagner financièrement les points numériques Caf et l'accueil inconditionnel de premier niveau.</p> <p>Une multitude d'acteurs travaillent sur le sujet. Proposer des temps pour se connaître et clarifier le rôle de chacun. Favoriser le travail en complémentarité.</p>



## Les enjeux repérés

### Hiérarchisation des enjeux territoriaux

Renforcer la couverture et l'itinérance dans les territoires ruraux.

Appréhender les structures comme des ressources d'expertises et non comme des palliatifs aux manques des services publics.

Ajustements et territorialisation des réponses institutionnelles en fonction des EPCI.

Favoriser l'émergence, l'animation et la coordination de réseaux locaux avec les institutions (ex : côtière) pour co-construire des réponses locales et départementales.

Mieux faire connaître par la communication les ressources existantes portées par les CS et les services publics.

### Hiérarchisation des enjeux départementaux

Lutter contre la fracture numérique et le nonaccès aux droits (particulièrement en milieu rural qui cumule les difficultés de mobilité, accessibilité...).

Clarifier les missions des travailleurs sociaux dans l'accès aux droits.

Développer les permanences des travailleurs sociaux dans les structures.

Être vigilant sur la mise en place du pass numérique et de sa logique payante.

Clarifier les attendus et usages d'aidnats connect.

Favoriser l'essaimage de bonnes pratiques, la mise à jour des informations et législations par une rencontre annuelle.

Développer les formations à destination des professionnels et bénévoles.

## Les indicateurs proposés

Maillage territoriale entre les maisons France services et les centres sociaux et les points numériques.

Nombre de rencontre entre les différents acteurs.

Fréquence des formations institutionnelles dans les territoires.

Nombre et types de permanences d'accès aux droits et numériques portées par les structures.

Nombre d'établissements équipés d'accès numériques gratuits.

Réalisation d'une rencontre départementale par an sur le sujet.

## Le développement du pouvoir d'agir

Etat des lieux de ce qui fonctionne	Propositions d'amélioration
<p>Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des démultiplicateurs de liens sociaux.</p> <p>Toutes les actions collectives sont créatrices de lien social et encouragent le développement du pouvoir d'agir.</p> <p>La volonté d'échanger et de partager les savoir-faire entre générations.</p> <p>Décloisonner les actions au sein des centres sociaux et des espaces de vie sociale (réunir toutes les générations autour d'une même thématique).</p> <p>Une augmentation du nombre de structures centres sociaux/EVS engagées dans des actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors.</p> <p>Une augmentation du nombre de centres sociaux/EVS coordonnant l'ensemble des acteurs contribuant au « bien vieillir » sur leur territoire.</p> <p>Les actions culturelles (festivals de théâtre développés ou autres actions)</p>	<p>Développer les liens de coopération avec d'autres structures associatives (tels que les clubs sportifs) ou commerciales pour assurer une veille sociale et repérer les personnes en situation d'isolement ou de vulnérabilité (proposer de nouvelles activités, sources de rencontres).</p>

## Les enjeux repérés

### Hiérarchisation des enjeux territoriaux

Partir des besoins des habitants

- prendre en compte les envies au sein du collectif pour construire un projet sur la durée.

Utiliser le répertoire existant des associations pour créer du lien entre les structures et le diffuser.

Accompagner les associations de territoire sur leur rôle de lien social.

Impliquer les collectivités

- affirmer leur rôle de soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale dans leurs missions de lien social.

Développer l'utilisation de la culture comme outil de médiation, créer des événements, souvent fédérateurs de lien social intergénérationnel.

Diversifier les supports de communication.

Développer des lieux d'accueil et de rencontres (exemple « rencontre café »).

Travailler autour d'une politique en faveur des liens avec les aînés sur les secteurs où le nombre de seniors est élevé.

Prendre en compte les aidants familiaux, les écouter afin de prévenir l'épuisement.

Développer les démarches « aller-vers » car la mobilité est une réelle problématique pour les personnes âgées.

### Hiérarchisation des enjeux départementaux

Développer l'accès aux droits des personnes âgées (notamment le numérique).

Prendre en compte les étudiants précarisés et identifier leurs besoins.

Se saisir de la question du décrochage scolaire, organiser des temps intergénérationnels et familiaux pour aider les familles dans le suivi de la scolarité.

Solliciter les partenaires institutionnels pour la mise en place d'actions communes à destination des personnes âgées (bailleurs sociaux, CLIC ...).

Développer le maillage autour des personnes âgées, des jeunes et de la petite enfance.

Se saisir des échanges de compétences pour créer du lien intergénérationnel entre les publics jeunes et les publics plus âgés.

## Les indicateurs proposés

Nombre d'actions réalisées pour agir contre l'isolement des personnes.

Nombre de participants aux actions développées par les structures.

Nombre d'activités ou événements créés.

Nombre de personnes fréquentant le centre social ou l'espace de vie sociale.

Nombre de rencontres partenariales sur les enjeux.

## La parentalité : accompagner les parents comme premier acteur de l'éducation

Etat des lieux de ce qui fonctionne	Propositions d'amélioration
<p>Les LAEP.</p> <p>Les sorties familiales organisées par les secteurs familles.</p> <p>L'accompagnement et le soutien aux devoirs scolaires en famille (CLAS).</p> <p>Action du PRADO « ces années incroyables » parentalité positive.</p> <p>Les PMI et les animations de salle d'attente.</p> <p>Les CPEF avec la présence d'une psychologue pour aborder les relations parents enfants.</p> <p>La maison des adolescents et les services proposés aux familles avec adolescents.</p> <p>Les réseaux « Côtière » et « Chalaronne » parentalité réunissant des acteurs de terrains et des travailleurs sociaux.</p> <p>Le site <a href="http://www.parentalité01.fr">www.parentalité01.fr</a> qui est une ressource pour les professionnels et qui permet de localiser les projets en cours.</p>	<p>Travailler et collaborer plus en réseau avec l'Education Nationale.</p> <p>Appuyer le portage politique par les institutions auprès de l'Education Nationale afin de formaliser plus clairement les partenariats possibles.</p> <p>Développer les formations à destination des professionnels/bénévoles pour l'animation et la construction de projets (débat/ateliers parents/enfants...).</p> <p>Pluri-annualiser les appels à projets du type REAAP/CLAS.</p> <p>Valoriser et faire connaître l'Observatoire départemental de la parentalité et ses travaux.</p> <p>Développer des outils de communication pour référencer et faire connaître les actions existantes dans les territoires.</p> <p>Organiser un colloque annuel sur une problématique définie collectivement destinée à l'ensemble des acteurs éducatifs (TS/CESF/EN/MSA...).</p> <p>Développer les réseaux locaux pour élaborer et mettre en œuvre des actions.</p> <p>Légitimer les acteurs locaux à se mettre en réseau et les coordonner.</p> <p>Développer la présence numérique à destination des parents (ex : promoteur du net parentalité).</p> <p>Faire davantage connaître l'offre VACAF.</p>

## Les enjeux repérés

### Hiérarchisation des enjeux territoriaux

Développer des livrets d'accueil locaux présentant les acteurs et les actions.

Réunir annuellement les acteurs et professionnels locaux pour des temps de rencontres à thèmes.

Favoriser l'émergence de réseaux locaux en incluant l'Education Nationale ainsi que les élus locaux et les légitimer à travers les CTG.

Agir sur l'isolement des familles et plus spécifiquement des familles monoparentales (secteur de Pont de vaux et du Bugey particulièrement).

Développer l'itinérance des projets dans les territoires ruraux.

### Hiérarchisation des enjeux départementaux

Réunir annuellement ou tous les deux ans les acteurs professionnels et bénévoles sur une thématique de réflexion en lien avec les travaux de l'observatoire départemental de la parentalité.

Communiquer plus largement sur les formations proposées dans le cadre du SDAVS, diversifier et développer les formations.

Adapter la temporalité des projets aux temps libres des familles le week-end notamment.

Communiquer et adapter le dispositif VACAF pour être plus flexible pour des départs de proximité sur des temps courts (week-end) afin de renforcer la fréquence des temps familiaux.

## Les indicateurs proposés

Nombre et type de projets itinérants ou hors les murs.

Nombre et type de réseaux locaux incluant les écoles, collèges, lycées.

Nombre de projets développés sur la Bresse et le Bugey.

Nombre de rencontres annuelles coordonnées dans le cadre des CTG.

Nombre de LAEP développés.

Nombre de rencontres durant le schéma dans le cadre de l'observatoire départemental.

Nombre de formations proposées aux professionnels et bénévoles.

Progression de l'utilisation du dispositif VACAF et adaptation des séjours à la temporalité des familles.

Nombre de projets/actions se déroulant le week-end.

## La jeunesse et la citoyenneté

Etat des lieux de ce qui fonctionne	Propositions d'amélioration
<p>Le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) fonctionne bien dans la majorité des centres sociaux.</p> <p>La mise en place de partenariats inter-institutionnels permettant de réaliser des états des lieux, des analyses de situation et des propositions d'action à destination du public jeune.</p> <p>Les initiatives « réseau jeunes », portées par la Fédération des centres sociaux.</p> <p>Des actions culturelles (courts métrage, street art...), des accompagnements sur des projets, des chantiers jeunes.</p> <p>Les actions dans le cadre des contrats de ville.</p> <p>Des ateliers débats et groupes de parole.</p> <p>Des actions en lien avec le numérique « les promeneurs du net ».</p> <p>Le déploiement du dispositif « jury jeunes » à destination des 16-25 ans.</p> <p>L'animation d'une commission regroupant l'ensemble des animateurs jeunesse.</p>	<p>Favoriser une action qui permet aux jeunes accueillis de devenir acteur de sa vie et de la société.</p> <p>Multiplier les espaces de rencontres, de dialogue entre jeunes ainsi qu'entre jeunes et élus.</p> <p>Proposer de nouvelles formes d'accompagnement des jeunes, aller au-delà de ce qu'ils affichent. Être force de proposition afin de déclencher des envies et les inciter à participer à des projets de citoyenneté.</p> <p>Favoriser la participation et l'écoute active.</p> <p>Développer les actions utilisant la démarche « aller vers ».</p> <p>Adapter le mode de communication, utiliser les réseaux sociaux.</p> <p>Faire participer les parents.</p> <p>Valoriser la communication du « jury jeunes ».</p> <p>Promouvoir le « réseau jeunes ».</p> <p>Déployer davantage les prestations de service jeune.</p>

## Les enjeux repérés

### Hiérarchisation des enjeux territoriaux

Intégrer les jeunes dans la vie de la cité, valoriser leur posture, leur parole et leurs compétences en proposant notamment des débats d'idées et des groupes de parole.

Prendre en compte les besoins de la jeunesse tout comme l'expression des tensions et des colères.

Faire participer les jeunes dans la construction du projet local et associer les collectivités.

Mobiliser des partenaires en transversalité sur la participation des jeunes.

Développer le pouvoir d'agir des jeunes, les responsabiliser dans les chantiers et les projets.

Prendre en compte les particularités de la jeunesse en milieu rural, adapter l'accompagnement (mobilité par exemple).

Renforcer les liens entre les partenaires en charge de la jeunesse.

Clarifier et lister les actions « aide aux devoirs », mieux les coordonner sur chaque territoire pour une meilleure lisibilité.

Favoriser l'ouverture à la culture via des événements ou l'accès à différents services (bibliothèques, musées ...).

Développer les actions par le sport (ateliers découverte durant les vacances, rencontres avec des sportifs, des clubs ...).

### Hiérarchisation des enjeux départementaux

Créer davantage de liens avec l'éducation nationale, favoriser l'interdisciplinarité dans la prise en charge des jeunes.

Mettre en place des groupes pluridisciplinaires, regroupant plusieurs partenaires afin d'échanger sur des données « jeunesse » en lien avec des problématiques identifiées et faire de l'analyse de pratiques.

Recruter des « référents » jeunesse dans les centres sociaux où il n'y en a pas encore (analyse des besoins sur les territoires à réaliser) et lien à faire avec les prestations de service jeune.

Travailler autour de la collaboration centres sociaux/ espaces de vie sociale et Conseil départemental. Favoriser la mise en place de passerelles entre les parcours (éducation spécialisée).

Prendre en compte et en charge la santé mentale et physique des jeunes (troubles psychiques, addictions, conduites à risque ...).

Prévenir les risques liés aux réseaux sociaux, notamment le harcèlement.

Promouvoir le bénévolat des jeunes.

Favoriser une politique jeunesse orientée sur la citoyenneté plutôt que sur la proposition d'activités. Promouvoir et développer la présence éducative et numérique des promeneurs du net.

Encourager par la Fédération des centres sociaux la formation « animateurs/animateuses jeunes - pédagogie critique de l'engagement ».

## Les indicateurs proposés

Nombre d'événements, de projets initiés et portés par les jeunes.

Fréquence de participation sur les ateliers/actions.

Meilleur esprit, équilibre de la participation dans les groupes.

Nombre de jeunes engagés dans des projets.

Nombre de jeunes engagés bénévolement dans des associations.

Nombre de rencontres multi partenariales.

Nombre de professionnels ayant suivi une formation diplômante ou ayant suivi la formation « animateurs/animateuses jeunes - pédagogie critique de l'engagement ».

## Le Développement Durable

Etat des lieux de ce qui fonctionne	Propositions d'amélioration
<p>Une attention croissante portée aux enjeux de transition écologique par les centres sociaux et EVS : près de 50% des CS/EVS déclarent engager des actions de transition écologique avec des habitants. Toutefois, cet enjeu est très rarement pointé dans les projets sociaux des structures.</p> <p>La quasi-totalité des centres sociaux déclarent prendre en compte les enjeux de transition écologique dans leurs pratiques internes.</p> <p>L'émergence, en 2020, d'un travail de réseau porté par la Fédération des centres sociaux, autour des enjeux de la transition écologique. Un recensement de l'ensemble des actions engagées a été réalisé. En 2021, une action commune s'est concrétisée : la caravane de la transition écologique, 18 CS/EVS impliqués dans l'organisation d'une manifestation spécifique sur les enjeux de transition écologique.</p>	<p>Des centres sociaux/EVS davantage inscrits et repérés sur leur territoire comme point d'appui aux enjeux de transition écologiques.</p> <p>Un enjeu davantage pris en compte par les centres sociaux/EVS dans leurs projets sociaux.</p> <p>Des pratiques internes des centres sociaux prenant davantage en compte les enjeux de transition écologique.</p>

### Les enjeux repérés

Hiérarchisation des enjeux territoriaux	Hiérarchisation des enjeux départementaux
<p>Développer les actions en faveur de transition écologique dans les projets sociaux des CS/EVS.</p> <p>Renforcer les centres sociaux/EVS dans la prise en compte des enjeux de transition écologique dans leurs pratiques internes.</p>	<p>Favoriser des actions communes et concertées entre CS/EVS autour de ces enjeux : formation des acteurs, manifestations conjointes...</p> <p>Formaliser des repères communs de prise en compte des enjeux de transition écologique dans les pratiques internes des CS/EVS.</p>

### Les indicateurs proposés

Nombre d'actions en faveur de la transition écologique développées par les CS/EVS.

Nombre de centres sociaux/EVS intégrant les enjeux de transition écologique dans leur projet social.

Nombre de rencontres, de formations et de temps d'échanges du réseau sur cet enjeu.

Nombre d'actions concertées entre centres sociaux/EVS.

Existence d'un support d'auto-positionnement des pratiques internes des structures relatives aux enjeux de transition écologique.



## La culture

### Etat des lieux de ce qui fonctionne

De nombreuses actions culturelles ponctuelles développées par les centres sociaux/EVS en direction de tous les publics : enfants, familles, seniors...

Des initiatives d'ampleur développées par des CS et fédérant des acteurs sur leur territoire : festival « Brain de Cirque » et « Tôt ou t'Arts ».

Des espaces de réflexions partagées entre structures développés par la Fédération (commission culture).

### Propositions d'amélioration

Renforcer les réflexions collectives des centres sociaux/EVS sur la prise en compte des enjeux culturels dans les projets sociaux.

Mutualisation de moyens entre centres sociaux, notamment dans la programmation de spectacles.

## Les enjeux repérés

### Hiérarchisation des enjeux territoriaux

Volonté de s'adresser des publics très divers chaque année autour d'actions culturelles.

Développer des partenariats avec des institutions culturelles ou des artistes en résidence.

Soutenir les initiatives culturelles développées par des habitants.

Participation des habitants dans les initiatives et mise en œuvre de projets culturels.

### Hiérarchisation des enjeux départementaux

Développer des liens entre acteurs culturels et CS/EVS.

Proposer des espaces de réflexions partagées entre structures développés par la Fédération (commission culture).

Mutualisation de moyens entre centres sociaux, notamment dans la programmation de spectacles.

Transmettre des contacts, des informations. Être relais des CS et EVS.

## Les indicateurs proposés

Nombre de commissions « culture » animée par la Fédération.

Nombre de participants.

## Modèles économiques et sources de financements

Etat des lieux de ce qui existe	Enjeux repérés
Une réflexion globale lancée par la FCSF au niveau National.	Diversifier les sources de financements et les capacités d'autofinancement.
Une réflexion locale lancée par la Club de l'innovation portée par la Caf de l'Ain.	Faire évoluer les modèles économiques et les sécuriser.
Certains financements en baisse ou plus complexes à mobiliser (chronophage).	Développer une autonomie financière moins dépendante aux financements publics.
Une multitude d'appels à projets annuels.	Mutualiser la recherche de financements en réseau des acteurs AVS.
Une dépendance accrue aux financements publics.	Favoriser la pluri annualité des financements des collectivités en développant les pactes de coopération.
Une formalisation quasi finalisée de l'articulation du dispositif DLA et l'accompagnement fédéral.	Accompagner de manière proactive les structures par rapport aux risques de développement de DSP, développer un argumentaire, aide à la rédaction des conventions... Besoin de réflexion et de formations collectives.
Des nouvelles ressources financières mobilisées par les centres sociaux /EVS ou de partenariats engagés par le réseau des fédérations des centres sociaux (conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, plan pauvreté, plan de relance de l'Etat, partenariats régionaux avec la Carsat, AG2R, Malakoff...	Mobiliser des financements européens pour des projets d'envergure et durables.

## Les questions et objectifs que cela soulève

Fiabiliser et sécuriser les modes de gestion.

Former et outiller les gestionnaires au pilotage analytique et à l'analyse de leurs modèles économiques.

Réflexion départementale à conduire via la FDACS pour repérer et coordonner les structures autour d'un projet commun pour déposer un projet européen accompagné par la Caf.

Présenter et mettre en perspective les travaux du club de l'innovation avec un nouveau groupe de structures parties prenantes.

Mobiliser et coordonner les acteurs de l'accompagnement sur ces aspects pour mettre en place des formations collectives (DLA/PAVA/FDACS).

Mettre en place un observatoire départemental des centres sociaux porté par la FDACS/Caf/CD.

Intégrer cette méthode à la démarche IDA de la Caf.

## Les indicateurs proposés

Nombre de structures fédérées sur le sujet via la FDACS.

Nombre de formations collectives et évaluation de celles-ci par les participants.

Nombre d'interventions IDA sur le sujet et évaluation des suites dans la durée.

Type et nombre de supports/outils mis en place et diffusés.

Mise en place de l'observatoire départemental économique de l'AVS pour coordonner les actions et suivre les évolutions dans le temps.

## La gouvernance et l'implication des habitants dans le portage des projets CS/EVS

Constats	Enjeux
<p>Des CS/EVS gérés diversement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 58% par des associations locales,</li><li>• 16% par des associations multi gestionnaires,</li><li>• 16% par des collectivités locales,</li><li>• 9% par la Caf en lien avec une association d'habitants.</li></ul> <p>Des habitants pleinement associés au portage des projets et au pilotage des structures dans les portages associatifs, contribuant aux dynamiques sociales et à la démocratie locale.</p> <p>Une implication d'habitants plus contrastée dans les autres modes de gestion, en particulier dans le pilotage des projets.</p> <p>Des vies associatives vivantes pouvant connaître des cycles de dynamiques collectives avec des périodes plus délicates.</p>	<p>Conforter les dynamiques associatives et valoriser la plus-value de l'implication des habitants dans les gouvernances des CS/EVS et plus largement, dans la vitalité démocratique des territoires.</p> <p>Renforcer l'implication des habitants dans les gouvernances des projets sociaux, en particulier dans les modes de gestion « institutionnelles » ou « multi gestionnaires ».</p> <p>Viser un socle minimum d'implication d'habitants dans le portage des projets sociaux des centres sociaux et EVS, notamment dans les renouvellements de projets.</p>

### Les indicateurs proposés

Nombre d'accompagnement de CS/EVS sur leur dynamique associative.

Nombre de séquences de formations proposées aux structures visant le renforcement de l'implication d'habitants dans les gouvernances des CS.

Existence d'une formalisation, entre partenaires, d'un socle minimal d'implication des habitants dans les gouvernances des CS/EVS.

Evolution de l'implication des habitants dans les projets sociaux portés par des institutions ou structures multi-gestionnaires.

